



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2019-069

PUBLIÉ LE 6 AOÛT 2019

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

47-2019-08-02-004 - Autorisant Madame Natache TAMENNE à détenir, transporter et utiliser des rapaces pour la chasse au vol au sein d'un élevage d'agrément (3 pages) Page 3

Direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-005 - 2019-10 Ctx et gracieux fiscal EDR (2 pages) Page 7
47-2019-08-03-006 - 2019-11 ANV directrice adjointe (1 page) Page 10
47-2019-08-03-007 - 2019-12 ANV sce Etat expertises (1 page) Page 12
47-2019-08-03-008 - 2019-13 Désignation Conciliateur fiscal (1 page) Page 14
47-2019-08-03-009 - 2019-14 Délégation conciliatrice fiscale (2 pages) Page 16
47-2019-08-03-010 - 2019-15 Déleg conciliatrice fiscale adjointe (2 pages) Page 19
47-2019-08-03-011 - 2019-16 Délégation service DAJ (6 pages) Page 22
47-2019-08-03-012 - 2019-17 Délégation validation PDCI (2 pages) Page 29
47-2019-08-03-013 - 2019-18 Délégation vente de biens saisis (1 page) Page 32
47-2019-08-03-014 - 2019-19 Délégation RUO (4 pages) Page 34
47-2019-08-03-015 - 2019-21 Sub délégation gestion cité administrative (2 pages) Page 39
47-2019-08-03-016 - 2019-22 Subdélégation gestion domaine (2 pages) Page 42
47-2019-08-03-001 - 2019-6 Délégations générales (4 pages) Page 45
47-2019-08-03-002 - 2019-7 Délégations spéciales (12 pages) Page 50
47-2019-08-03-003 - 2019-8 Ctx et gracieux fiscal (2 pages) Page 63
47-2019-08-03-004 - 2019-9 CTX et gracieux fiscal service Etat expertises (2 pages) Page 66

Direction départementale des territoires

47-2019-08-02-003 - AP modifiant l'arrêté 2011026-0012 relatif à la prescription des PPR inondations sur les bassins versants du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort et du Sarailleur (2 pages) Page 69
47-2019-07-10-007 - Arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation sur la RN 1113 à l'occasion du tir du feu d'artifice du 14 juillet 2019 (3 pages) Page 72

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2019-08-01-007 - Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale - Promotions 2019 (26 pages) Page 76
47-2019-08-06-001 - Arrêté portant autorisation d'une bourse aux armes à Casteljaloux (2 pages) Page 103
47-2019-08-05-001 - Arrêté portant autorisation d'une bourse aux armes à Francescas (2 pages) Page 106

Direction départementale de la cohésion sociale et de la
protection des populations

47-2019-08-02-004

Autorisant Madame Natache TAMENNE à détenir,
transporter et utiliser des rapaces pour la chasse au vol au
sein d'un élevage d'agrément



PREFETE DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Service santé et protection animales et environnement
Réf : AP N.TAMENNE

Arrêté préfectoral n°
autorisant Madame Natacha TAMENNE à détenir, transporter et utiliser
des rapaces pour la chasse au vol au sein d'un élevage d'agrément

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE en qualité de Préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Véronique CASTRO, Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Lot-et-Garonne ;

Vu la demande d'autorisation de détention d'animaux d'espèces non domestiques, déposée par Madame Natacha TAMENNE le 29 juillet 2019 ;

Considérant que la demande d'autorisation susvisée est conforme à l'arrêté du 10 août 2004 modifié fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques ;

Considérant que la demande de Madame Natacha TAMENNE susvisée concerne la détention de spécimens d'espèces *Parabuteo unicinctus* et *Bubo bubo* ;

Sur proposition de la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRETE

Article 1^{er} :

Aux fins de l'exercice de la chasse au vol, Madame Natacha TAMENNE est autorisée à détenir au sein de son élevage d'agrément situé à l'adresse suivante :

Lieu dit « Peyrounet » 47230 POMPIEY

- 2 spécimens de l'espèce ou groupe d'espèces suivant : Buse de Harris – *Parabuteo unicinctus*,
- 4 spécimens de l'espèce ou groupe d'espèces suivant : Hibou grand duc – *Bubo bubo*.

La présente autorisation permet l'exercice de la chasse au vol pendant la période de l'ouverture de la chasse ainsi que la mise en condition et l'entraînement des oiseaux après la date de clôture générale de la chasse, en application des règlements en vigueur.

Sont en outre autorisés la détention et le transport des oiseaux pour toutes les activités nécessaires à leur entretien.

Article 2 :

La conception, l'entretien des installations, les conditions d'entretien, d'utilisation et de transport des animaux doivent en tout temps rester conformes aux conditions décrites dans la demande d'autorisation de détention de transport, d'utilisation de rapaces pour la chasse au vol au sein d'un élevage d'agrément.

Article 3 :

La délivrance et le maintien de l'autorisation sont subordonnés à la tenue, par le bénéficiaire, d'un registre d'entrée et de sortie des animaux détenus précisant :

- le nom et le prénom de l'éleveur,
- l'adresse de l'élevage,
- les espèces ou groupes d'espèces dont la détention a été autorisée ainsi que la date de cette autorisation.

Pour chaque animal, le registre doit indiquer :

- l'espèce à laquelle il appartient ainsi que son numéro d'identification,
- la date d'entrée de l'animal dans l'élevage, son origine ainsi que, le cas échéant, sa provenance et la référence aux justificatifs attestant de la régularité de l'entrée,
- la date de sortie de l'animal de l'élevage, sa destination ainsi que, le cas échéant, la cause de la mort et la référence aux justificatifs attestant de la régularité de la sortie.

Le registre est relié, coté et paraphé par le préfet ou le maire territorialement compétent.

Article 4 :

Le maintien de la présente autorisation est subordonné :

- au marquage des animaux dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié susvisé ;
- à la preuve par le bénéficiaire que les animaux qu'il détient sont obtenus conformément à la législation sur la protection de l'espèce concernée.

Les oiseaux utilisés pour la chasse au vol doivent bénéficier d'une carte d'identification, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié susvisé.

Article 5 :

Toute modification des conditions d'hébergement des animaux doit être portée à la connaissance du préfet (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) selon les dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié susvisé.

Article 6 :

En cas de changement définitif du lieu de détention d'un animal, le détenteur doit, pour le nouveau lieu de détention, bénéficier au préalable d'une autorisation délivrée selon la procédure définie par l'arrêté ministériel du 10 août 2004 modifié susvisé.

Article 7 :

La présente autorisation doit être présentée à toute réquisition des agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement qui par ailleurs procèdent au contrôle de l'élevage.

Article 8 :

La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire des formalités et accords exigibles, le cas échéant, par d'autres réglementations et notamment celles applicables en matière de santé et de protection animales ainsi que sur la protection de la nature et de la faune sauvage.

Article 9 :

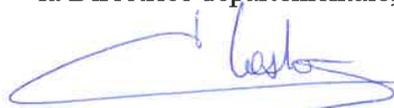
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ». Le présent arrêté peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le recours gracieux ou hiérarchique proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision expresse ou implicite de l'autorité compétente.

Article 10 :

Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le Commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne, le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le maire de Pompiey, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au bénéficiaire de l'autorisation.

Agen, le **02 AOUT 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
la Directrice départementale,



Véronique CASTRO

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-005

2019-10 Ctx et gracieux fiscal EDR

Ctx et gracieux fiscal EDR



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-10

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
aux agents de l'équipe de renfort départementale**

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête:

Article 1^{er}: délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

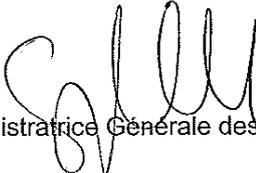
aux agents désignés ci-après :

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Guillaume CŒUR	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Carole ROUSSEL CHANCRIN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Bernard SOURBES	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Isabelle COSTESSEQUE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Philippe ESTEVE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Virginie VARIN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Séverine LAGARDERE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Jacques BOLZAN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Arnaud JAYET	Agent	2 000 €	
Souad EL AISSAOUI	Agent	2 000 €	

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Lot-et-Garonne.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-006

2019-11 ANV directrice adjointe

ANV directrice adjointe



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-11

Arrêté portant délégation de signature en matière d'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables à la directrice adjointe

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête:

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Catherine PERINETTI, administratrice des finances publiques, à l'effet de signer les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables publics, dans la limite de 100 000 € ;

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019 et sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques.

Sophie LOPEZ

Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-007

2019-12 ANV sce Etat expertises

ANV sce Etat expertises



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-12

Arrêté portant délégation de signature en matière d'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables à la responsable du service État Expertises

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Magali ROBIN, Administratrice des finances publiques adjoint, à l'effet de signer les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables publics, dans la limite de 30 000 €

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019 et sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne.

Sophie LOPEZ

Administratrice Générale des Finances publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-008

2019-13 Désignation Conciliateur fiscal

Désignation Conciliateur fiscal



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-13

**Décision de désignation d'une conciliatrice fiscale départementale
et d'une conciliatrice fiscale départementale adjointe.**

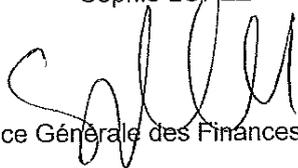
**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;**

À compter du 3 août 2019, Mme Magali ROBIN administratrice des finances publiques adjointe, est désignée en qualité de conciliatrice fiscale départementale du département de Lot-et Garonne.

À compter de cette même date, Mme Sandrine KRIEF administratrice des finances publiques adjointe, est désignée en qualité de conciliatrice fiscale adjointe départementale du département de Lot-et Garonne.

Cette décision prend effet le 3 août 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Lot-et Garonne.

Sophie LOPEZ


Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-009

2019-14 Délégation conciliatrice fiscale

Délégation conciliatrice fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-14

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.
Désignation d'une conciliatrice fiscale départementale**

**L' Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne**

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du 3 août 2019 désignant Mme Magali ROBIN, Administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale.

Arrête:

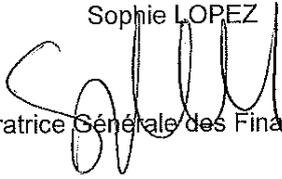
Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Magali ROBIN, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de conciliatrice fiscale départementale, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

- 1°) - dans la limite de 500 000 €, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2°) - dans la limite de 500 000 €, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 3°) - dans la limite de 100 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 4°) - dans la limite de 100 000 €, les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5°) - sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 6°) - sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019 sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne.

Sophie LOPEZ

Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-010

2019-15 Déleg conciliatrice fiscale adjointe

Déleg conciliatrice fiscale adjointe



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-15

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.
Désignation de la conciliatrice fiscale départementale adjointe**

**L' Administratrice Générale des Finances Publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne**

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du 3 août 2019 désignant Mme Sandrine KRIEF, Administratrice des Finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe.

Arrête:

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine KRIEF, administratrice des finances publiques adjointe, conciliatrice fiscale départementale adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

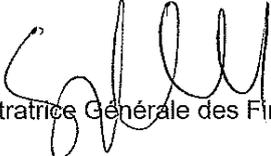
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

- 1°) - dans la limite de 100 000 €, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2°) – dans la limite de 100 000 € pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 3°) - dans la limite de 80 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 4°) - dans la limite de 80 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 5°) - sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 6°) - sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement

Article 2 – Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs.

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019, sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-011

2019-16 Délégation service DAJ

6 Délégation service DAJ



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 9
Décision n° 2019-16

Agen, le 3 août 2019

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Décide

Article 1 -Délégation de signature est donnée aux agents du service « conciliateur fiscal, rescrit, contentieux administratif et juridictionnel, affaires particulières » de la division« affaires juridiques et contrôle fiscal », service « état/expertises » et du service « responsabilité des comptables, recouvrement amiable, RNF de l'état, recouvrement forcé des impôts, produits locaux RNF et amendes, surendettement» de la division « comptabilité et recouvrement », service « état/expertises » de la Direction Départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne, suivant le tableau joint qui fixe la nature de la délégation et son montant.

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs

Article 3 - Le présent arrêté prend effet le 3 août 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques.

Sophie LOPEZ

Administratrice Générale des Finances publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE

Service « État / Expertises »

Division « Affaires juridiques et contrôle fiscal »

Division « Comptabilité et recouvrement »

Tableau des délégations accordées - Annexe à l'arrêté n° 16 du 3 août 2019

Mise à jour du 3 août 2019

NATURE DE LA DELEGATION

NOM	PRENOM	GRADE	En matière de contentieux fiscal d'assiette, délégation de signature pour les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et restitution d'office dans la limite de	En matière de gracieux fiscal, délégation de signature pour les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de	Délégation de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales.	Délégation de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables	Délégation de statuer sur les demandes non-valeur concernant les amendes présentées par le comptable	Délégation de signature sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable	Délégation pour signer des décisions d'ordonnancement quel qu'en soit le montant	Délégation pour signer les fiches de traçabilité dans le cadre des transactions prévues par l'article L 247 du Livre des Procédures Fiscales
ROBIN	Magali	Administratrice des Finances publiques adjointe	500 000 €	100 000 €	OUI	30 000 €	30 000 €	1 000 000 €		
ADAM	Bernadette	Inspectrice Divisionnaire	100 000 €	80 000 €	OUI	10 000 €	10 000 €	500 000 €	OUI	
PEYNOT	Dominique	Inspecteur Divisionnaire	100 000 €	80 000 €	OUI	10 000 €	10 000 €	500 000 €	OUI	
SOUILLAC	Ghislaine	Inspectrice	60 000 €	15 000 €						
GUIGNIER	Michel	Inspecteur	60 000 €	15 000 €						
BENOIT-WEBER	Yannick	Inspecteur			OUI	5 000 €	2 500 €			
DUPRAT	Jean-Michel	Inspecteur			OUI	5 000 €	2 500 €			
DANNEEL	Marie Agathe	Inspectrice			OUI	5 000 €	2 500 €			

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LOT-ET-GARONNE

Service « État / Expertises »
 Division « Affaires juridiques et contrôle fiscal »
 Division « Comptabilité et recouvrement »

Tableau des délégations accordées - Annexe à l'arrêté n° 16 du 3 août 2019

NATURE DE LA DÉLÉGATION	Magali ROBIN	Bernadette ADAM	Dominique PEYNOT	Ghislaine SOUILLAC	Michel GUIGNIER	Delphine BALLIN	Yannick BENOIT-WEBER	Jean-Michel DUPRAT	Marie Agathe DANNEEL
	Administratrice des Finances publiques adjointe	Inspectrice Divisionnaire	Inspecteur Divisionnaire	Inspectrice	Inspecteur	Inspecteur	Inspecteur	Inspecteur	Inspectrice
En matière de contentieux fiscal d'assistance, délégation de signature pour les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et restitution d'office dans la limite de :	500 000 €	100 000 €	100 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €			
les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code Général des Impôts, dans la limite de :	500 000 €								
les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article 247 alinéa 7 du Livre des Procédures Fiscales dans la limite de :	100 000 €								
les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des Impôts.	OUI								
les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.	OUI								
les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.	OUI								
En matière de gracieux fiscal, délégation de signature pour les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de :	100 000 €	80 000 €	80 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €			
Délégation de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales.	OUI	OUI	OUI				OUI	OUI	OUI
Délégation de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables.	30 000 €	10 000 €	10 000 €				5 000 €	5 000 €	5 000 €
Délégation de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur concernant les amendes présentées par le comptable.	30 000 €	10 000 €	10 000 €				2 500 €	2 500 €	2 500 €
Délégation de signature sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable.	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €						
Délégation pour signer des décisions d'ordonnement quel qu'en soit le montant.	OUI	OUI	OUI						
Délégation pour signer les fiches de traçabilité dans le cadre des transactions prévues par l'article L 247 du Livre des Procédures Fiscales.	20 000 €								

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-012

2019-17 Délégation validation PDCI

Délégation validation PDCI



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1, Place des Jacobins
47916 AGEN cedex 9

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-17

Arrêté portant délégation spéciale relative aux attributions de la mission maîtrise des risques et contrôle interne

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation spéciale relative aux attributions de la mission maîtrise des risques et contrôle interne, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Mme Marie Thérèse PONS, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la mission risques-audit, reçoit mandat de valider le plan départemental de contrôle interne (PDCI) et d'apporter toute modification nécessaire à ce plan en cours d'année, à compter du 3 août 2019.

Article 2 :

M Yannick BENOIT-WEBER reçoit le même mandat à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse PONS.

Sophie LOPEZ


Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-013

2019-18 Délégation vente de biens saisis

Délégation vente de biens saisis



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-18

Arrêté portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est accordée à Mme Catherine PERINETTI, Administratrice des finances publiques, en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs.

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019 et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot et Garonne.

Sophie LOPEZ

Administratrice Générale des Finances publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-014

2019-19 Délégation RUO

Délégation RUO



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 9

Décision n° 2019-19

**Décision de délégation de signature
En matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux responsables de service dont les noms sont indiqués dans le tableau joint en annexe 1.

Article 2 : La présente décision prend effet au 3 août 2019. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot-et-Garonne.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 9

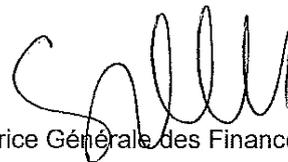
Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts.
Effet au 3 août 2019

La présente liste remplace et annule les précédentes

SERVICE	RESPONSABLE DU SERVICE
Service départemental des impôts foncier d'AGEN	FREVILLE JEAN CLAUDE
Service de publicité foncière enregistrement d'AGEN 1	KNEIB YVES
Service de publicité foncière d'AGEN 2	KNEIB YVES
Service de publicité foncière de VILLENEUVE sur LOT	VERHEGGE NANCY
Service des impôts des particuliers d'AGEN	MARNAC PASCALE
Service des impôts des particuliers de MARMANDE	DI FRANCO LAURENT
Service des impôts des particuliers de VILLENEUVE sur LOT	BASSO CHRISTINE
Service des impôts des particuliers de TONNEINS	LABORDE BÉNÉDICTE
Service des impôts des entreprises d'AGEN	DELFANNE PASCAL
Service des impôts des entreprises de MARMANDE	BAUDEAN CHRISTIAN
Service des impôts des entreprises de VILLENEUVE sur LOT	MACHEFER PATRICIA
Pôle de recouvrement spécialisé de LOT-ET-GARONNE	GONZALEZ CHRYSTELLE
Pôle départemental de contrôle et expertise	SEYNE-UCHER GENEVIEVE
Pôle de contrôle revenus/patrimoine	PEYNOT DOMINIQUE
Brigade départementale de vérifications	MARTIN JOËL
Brigade de contrôle et de recherches	MARTIN JOËL

AGEN le 3 août 2019

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-015

2019-21 Sub délégation gestion cité administrative

Sub délégation gestion cité administrative



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-21

Subdélégation de signature en matière de gestion de la cité administrative

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu les décrets n°2010-687 du 24 juin 2010 et 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE en qualité de préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du Préfet de Lot-et-Garonne en date du 3 août 2019 accordant délégation de signature à Mme Sophie LOPEZ, Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

ARRETE :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée pour exercer les attributions suivantes, liées à la gestion de la cité administrative Lacuée à Agen à :


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Nom, grade et fonction	Nature des attributions
<p>M. Fabrice CREUSOT Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Ressources Humaines et Budgétaires, Stratégie.</p>	<p>Engagement et mandatement des dépenses de fonctionnement.</p>
<p>Mme Béatrice CALDÉROLA Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division budget, logistique, immobilier, déléguée sécurité</p>	<p>Engagement et mandatement des dépenses de fonctionnement.</p>
<p>Mme Claudine DA COSTA Contrôleuse principale</p>	<p>Commande de matériel, de fournitures et réalisation de travaux dans la limite de 4 000€. Certification du service fait.</p>

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019, sera affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot et Garonne.

Sophie LOPEZ


Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-016

2019-22 Subdélégation gestion domaine

Subdélégation gestion domaine



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Agen, le 3 août 2019

Décision n°2019-22

Subdélégation de signature en matière de gestion domaniale

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances Publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu les décrets n°2010-687 du 24 juin 2010 et 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Béatrice LAGARDE en qualité de Préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu l'arrêté de la Préfète de Lot-et-Garonne en date du 3 août 2019 accordant délégation de signature à Mme Sophie LOPEZ, Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne;

Arrête :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine PERINETTI, Administratrice des Finances publiques, adjointe au Directeur départemental des Finances publiques et à M. Fabrice CREUSOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du service Ressources humaines et budgétaires, pour exercer les attributions suivantes:

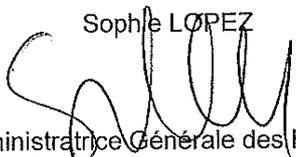
Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019, sera affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

Pour le Préfet et par délégation

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-001

2019-6 Délégations générales

Délégations générales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1, Place des Jacobins
47916 AGEN cedex 9

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-6

Décision de délégation de signature générale à la Directrice Adjointe, aux responsables des pôles Service État Expertises, Service Animation du Réseau et Service Ressources Humaines et Budgétaires

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

DECIDE

Article 1er : De constituer comme suit la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs à compter du 3 août 2019.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Catherine PERINETTI Administratrice des Finances publiques, Directrice adjointe.	Reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux. Mme PERINETTI est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
Mme Magali ROBIN Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Service État Expertises.	Reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux. Mme ROBIN est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Sandrine KRIEF Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Service Animation du réseau	Reçoivent la même délégation mais en sont exclus tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.
M. Fabrice CREUSOT Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Ressources Humaines et Budgétaires.	

Article 2 : Ne sont pas visés, par cette délégation, les actes qui relèvent de ma seule compétence:

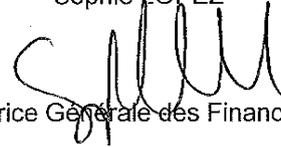
- la mise en débet des comptables directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local,
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers,
- l'autorisation de recouvrement forcé par voie de vente immobilière,
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale,
- l'assignation en justice,
- l'engagement de poursuites pénales pour infractions fiscales,
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement,
- la signature du compte de gestion.

Article 3 : De même, sont exclus du champ d'application de cette délégation les actes et décisions relevant des domaines suivants:

- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,
- la fonction de préposé de la Caisse des dépôts,
- la gestion de la cité administrative,
- les opérations avec la Banque de France.

Article 4 : Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne, elle annule et remplace toutes les précédentes délégations.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-002

2019-7Délégations spéciales

Délégations spéciales



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1, Place des Jacobins
47916 AGEN cedex 9

Agen, le 3 août 2019

Décision n° 2019-7

Décision de délégation de signatures spéciales

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

DECIDE

Article 1er : De constituer comme suit la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs à compter du **3 août 2019**.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

MISSIONS RATTACHÉES AU DDFIP

NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mission départementale Risques et Audit	
<p>Mme Marie-Thérèse PONS Inspectrice principale des Finances publiques, Mission départementale Risques et Audit Responsable de la mission départementale risques et audit.</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la mission et du service.</p>
<p>M. Loïc JOLY Inspecteur principal des Finances publiques, Mission départementale Risques et Audit Service Stratégie et pilotage</p>	<p>Reçoit délégation pour assurer la mise en œuvre du processus d'audit et notamment pour signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rapports d'audits, les relances en cas d'absence de réponse des audités ; - les procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables, d'agents comptables et de régisseurs.
<p>Mme Maïté LAFITTE Inspectrice principale des Finances publiques Chargée de mission</p>	<p>Reçoit délégation pour assurer la mise en œuvre du processus d'audit et notamment pour signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rapports d'audits, les relances en cas d'absence de réponse des audités ; - les procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables, d'agents comptables et de régisseurs.
<p>M. Yannick BENOIT-WEBER Inspecteur des Finances publiques, Responsable de la cellule qualité comptable</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la cellule qualité comptable, en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Marie-Thérèse PONS.</p>
Mission Action économique et financière	
<p>M. Thierry MARTINI Inspecteur des Finances publiques, Responsable du service action économique et financière.</p>	<p>Reçoit délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes de la mission et du service.</p>

Mission communication	
M. Thierry MARTINI Inspecteur des Finances publiques,	Reçoit délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes de la mission et du service.
Chargée de clientèles DFT et CDC	
Mme Delphine BALLIN Inspectrice des Finances publiques, Chargée de clientèle DFT et CDC	Reçoit délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes de la mission.
Chargée de missions	
Mme Maïté LAFITTE Inspectrice principale des Finances publiques Chargée de missions spécifiques	Reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice de ses missions.
<u>DIVISION ANIMATION ET PILOTAGE DES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, MISSIONS FONCIÈRES ET COLLECTIVITÉS LOCALES</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Sandrine KRIEF Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable du Service Animation du Réseau	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la division.
M. Laurent BAILLY Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Responsable de la division	Reçoit également la même délégation que Mme Sandrine KRIEF au sein de la division animation et pilotage des particuliers, professionnels, missions foncières et collectivités locales, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement, d'absence ou de congés de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

SERVICE GESTION ET ANIMATION DE LA FISCALITÉ ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Marie-Pascale FORTIER Inspectrice des Finances publiques	Reçoivent délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes du service en cas d'empêchement, d'absence ou de congés de M. Laurent BAILLY.
Mme Catherine GEFFROY Inspectrice des finances publiques	
M. Christophe DUTREUILH Inspecteur des Finances publiques	
M. Olivier GUILLEMIN Inspecteur des Finances publiques	
M. Stéphane LESPES Inspecteur des Finances publiques	
Mme Joëlle PIOT Contrôleuse des Finances publiques	Reçoivent également la même délégation que M. Stéphane LESPES au sein du service à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressé, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.
Mme Stéphanie BENNE Contrôleuse des Finances publiques	
<u>DIVISION COMPTABILITÉ ET RECOUVREMENT</u>	
Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
Mme Magali ROBIN Administratrice des Finances publiques adjointe. Responsable du Service État Expertises	Reçoit délégation pour signer tout document comptable relatif aux opérations courantes de la division comptabilité et recouvrement : - les délais de paiement pour les dossiers inférieurs ou égaux à 50 000 € et dans la limite des 48 mois ; - les admissions en non valeur non recouverts dans la limite d'un montant inférieur à 30 000€
Mme Bernadette ADAM Inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, Responsable de la division	Reçoit la même délégation que Mme Magali ROBIN, pour signer tout document comptable relatif aux opérations courantes de la division à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers. Reçoit délégation pour signer tout document comptable relatif aux opérations courantes de la division : - les états ARCADE sans discordance, - les bordereaux de dépôt de chèques et les états récapitulatifs remis aux services verbalisateurs dans le cadre de la procédure d'encaissement immédiat des amendes,

	<ul style="list-style-type: none"> - l'émission d'ordres de paiement, de virements bancaires sur l'étranger, de chèques sur le Trésor, les reçus de dépôt de valeurs, - les délais de paiement pour les dossiers inférieurs à 25 000 € et dans la limite de 48 mois, - les admissions en non valeur non recouverts dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €, - les déclarations de créances au passif des procédures collectives et des procédures de redressement personnel, - les remises gracieuses de majorations et les frais de poursuites pour les dossiers inférieurs à 2 500 €, - les accusés de réception d'opposition et les visas d'exploit d'huissiers, - les actes de poursuite, les oppositions ou contestations à poursuites et les mains-levées sur les actes de poursuite pour les dossiers inférieurs ou égaux à 25 000 €.
SERVICE COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT, DÉPÔTS ET SERVICES FINANCIERS	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>Mme Anne-Marie CASTELNAU Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document comptable relatif aux opérations courantes du service de Comptabilité et Dépôts et Services Financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission d'ordres de paiement, de virements bancaires sur l'étranger, de chèques sur le Trésor, - les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements et à l'étranger, - les reçus de dépôt de valeurs, - les déclarations de recettes et de dépôts de fonds, - les ouvertures, les modifications et les clôtures de comptes, - les opérations relatives à la gestion des comptes DFT, - les bordereaux de prises de charge des amendes, - les balances mensuelles des régies de Police.

<p>Mme Muriel AMOUROUX Contrôleuse des Finances publiques</p> <p>Mme Magali CHAGNE Contrôleuse des Finances publiques</p>	<p>Reçoit également la même délégation que Mme Anne-Marie CASTELNAU au sein du service à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.</p>
<p>Mme Angèle DANOS Contrôleuse principale des Finances publiques,</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer les bordereaux de dépôt de chèques et les états récapitulatifs remis aux services verbalisateurs dans le cadre de la procédure d'encaissement immédiat des amendes et par les polices municipales.</p>
<p>Mme Michèle MINGAUD Contrôleuse principale des Finances publiques,</p>	
<p>M. William FRANÇOIS Contrôleur principal des Finances publiques,</p>	<p>Reçoit les mêmes pouvoirs que ceux délégués à Mme Anne-Marie CASTELNAU au sein du service, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.</p>
<p>SERVICE RECETTE NON FISCALES</p>	
<p>NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION</p>	<p>NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION</p>
<p>Mme Anne-Marie CASTELNAU Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document concernant la gestion courante du service et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les délais de paiement pour les dossiers inférieurs à 10 000 € et dans la limite de 48 mois; - les déclarations de créance au passif des procédures collectives et des procédures de redressement personnel ; - les actes de poursuites pour les dossiers inférieurs à 10 000 € ; - les mainlevées sur les actes de poursuites pour des dossiers inférieurs à 10 000 €; - les accusés de réception d'oppositions et les visas d'exploits d'huissiers; - les admissions en non-valeurs sur les dossiers de produits divers inférieurs à 1500 €; - la gestion et suivi des dossiers de surendettement sur le Portail « Surendettement » volet « créancier » - les remises gracieuses de majorations et les frais de poursuite pour les dossiers inférieurs à 1 000 €.
<p>Mme Florence TERRAL Contrôleuse principale des Finances publiques</p>	<p>Reçoit délégation pour signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lettres de relance et les mises en demeure de payer adressées aux débiteurs défaillants (dettes inférieures à 3 000 €); - les déclarations de recettes ; - les demandes de renseignements aux tiers ; - les demandes de pièces justificatives dans le

	<p>cadre de l'examen des dossiers de demandes de délais ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les accusés de réception aux réclamations des redevables et les transmissions des réclamations aux ordonnateurs. <p>Reçoit la même délégation que Mme Anne-Marie CASTELNAU au sein du service, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence de l'intéressée, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.</p>
<p>M. Michel BIDAN Agent d'administration principal des Finances publiques</p>	<p>Reçoit délégation pour signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lettres de relance adressées aux débiteurs défaillants (dettes inférieures à 1000 €), - les déclarations de recettes, - les demandes de renseignements aux tiers, - les demandes de pièces justificatives dans le cadre de l'examen des dossiers de demandes de délais.
SERVICE RECouvreMENT FORCÉ DES IMPÔTS, PRODUITS LOCAUX ET AMENDES	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>M. Yannick BENOIT-WEBER Inspecteur des Finances publiques,</p> <p>Mme Marie Agathe DANNEEL Inspectrice des Finances publiques,</p> <p>M. Jean-Michel DUPRAT Inspecteur des Finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service. et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la validation des demandes d'admission en non valeur sur impôts inférieures à 5 000 € - la validation des demandes d'admission en non valeur sur les amendes inférieures à 2 500 €
<p>M. Alfred KHOUTH Inspecteur des Finances publiques Huissier des Finances publiques</p> <p>M. Francis CARDOSO Inspecteur des Finances publiques Huissier des Finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.</p>
<u>DIVISION AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTRÔLE FISCAL</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>Mme Magali ROBIN Administratrice des Finances publiques adjointe. Responsable du Service État Expertises</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la division.</p>

<p>M. Dominique PEYNOT Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques de classe normale,, Responsable de la division des affaires juridiques, contentieux d'assiette, contrôle fiscal.</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de sa division. Reçoit également la même délégation que Mme Magali ROBIN, au sein de la division, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement, d'absence ou de congé de l'intéressé, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers .</p>
<p>Mme Ghislaine SOUILLAC Inspectrice des Finances publiques,</p> <p>M. Michel GUIGNIER Inspecteur des Finances publiques,</p> <p>Mme Delphine BALLIN Inspectrice des Finances publiques,</p>	<p>Reçoivent délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.et notamment</p> <p>- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et restitution d'office dans la limite de 60 000€</p> <p>En matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €</p>
SERVICE CONTRÔLE FISCAL	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>Mme Régine RESSUGE Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.</p>
<p>M. Patrick CAMBOULIVES Contrôleur des Finances publiques</p>	<p>Reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement d'absence ou de congés de Mme Régine RESSUGE.</p>
<u>DIVISION RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>M. Fabrice CREUSOT Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Ressources Humaines et Budgétaires</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la division.</p>
<p>Mme Muriel NOLIBOIS Inspectrice principale des Finances publiques Responsable de la division</p>	<p>Reçoit également la même délégation que M. Fabrice CREUSOT, au sein de la division, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.</p>

SERVICE RESSOURCES HUMAINES	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Chantal DELALBRE Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service	Reçoit délégation pour signer tous documents relatifs aux opérations courantes du service et notamment : - les ordres de mission pour les déplacements dans le département, - les notifications relatives aux traitements à destination du département informatique (DI), les fiches d'installation ou de modification de la situation familiale des agents.
Mme Carine GEOFFRIN Contrôleuse des Finances publiques	Reçoivent les mêmes pouvoirs concernant les notifications au département informatique (DI), à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de Mme Chantal DELALBRE.
Mme Anne BOZZI Contrôleuse des Finances publiques	
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
Mme Chantal DELALBRE Inspectrice des Finances publiques, Responsable du service	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes du service.
Mme Josette PIPINO Agent d'administration principal des Finances publiques.	Reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement d'absence ou de congés de Mme Chantal DELALBRE.
<u>DIVISION BUDGET, LOGISTIQUE, IMMOBILIER, DÉLÉGUÉE SÉCURITÉ</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
M. Fabrice CREUSOT Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Service Ressources Humaines et Budgétaires	Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la division.
Mme Béatrice CALDÉROLA Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la division	Reçoit également la même délégation que M. Fabrice CREUSOT, au sein de la division, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement ou d'absence, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

SERVICE BUDGET LOGISTIQUE	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>Mme Claudine DA COSTA Contrôleuse principale des Finances publiques</p> <p>Mme Sylvie VALLET Contrôleuse principale des Finances publiques</p>	<p>Reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de Mme Béatrice CALDEROLA, et dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les commandes de matériels et de fournitures dans la limite du seuil de 1 500 €, - les ordres de service concernant les menus travaux, - dans Chorus formulaires, la saisie et la validation des demandes d'achat et certification du service fait pour tout montant.
<p>M. Olivier MIGNOT Agent d'administration principal des Finances publiques</p>	<p>Reçoivent délégation dans Chorus formulaires pour la saisie des demandes d'achat et certification du service fait pour tout montant.</p>
<u>DIVISION STRATÉGIE ET PILOTAGE, CONTRÔLE DE GESTION, QUALITÉ DE SERVICE</u>	
NOM, PRÉNOM, GRADE ET FONCTION	NATURE ET ÉTENDUE DE LA DÉLÉGATION
<p>M. Loïc JOLY Inspecteur principal des Finances publiques, Division Stratégie et pilotage, contrôle de gestion, qualité de service. Responsable de la division</p>	<p>Reçoit délégation pour signer tout document relatif aux opérations courantes de la division.</p>
<p>M. Jean-Paul LEROU Inspecteur des Finances publiques, Responsable du Service Stratégie, contrôle de gestion.</p>	<p>Reçoit délégation pour signer les documents relatifs aux opérations courantes du service.</p>
<p>Mme Sophie BERTHET Agente des Finances publiques</p>	<p>Reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement d'absence ou de congés de M Jean-Paul LEROU.</p>

Article 3 : Ne sont pas visés, par cette délégation, les actes qui relèvent de ma seule compétence:

- la mise en débet des comptes directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local,
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers,
- l'autorisation de recouvrement forcé par voie de vente immobilière,
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale,
- l'assignation en justice,

- l'engagement de poursuites pénales pour infractions fiscales,
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement,
- la signature du compte de gestion.

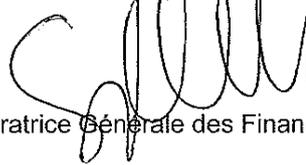
Article 4 : De même, sont exclus du champ d'application de cette délégation les actes et décisions

relevant des domaines suivants:

- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,
- la fonction de préposé de la Caisse des dépôts,
- la gestion de la cité administrative,
- les opérations avec la Banque de France.

Article 5 : Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Lot-et-Garonne, elle annule et remplace toutes les précédentes délégations.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-003

2019-8 Ctx et gracieux fiscal

Ctx et gracieux fiscal



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-8

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
à la Directrice adjointe**

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête:

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Catherine PERINETTI, administratrice des finances publiques, à l'effet de signer :

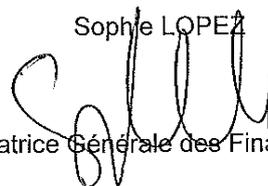
- En matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et restitution d'office sans limitation de montant ;
- les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée sans limitation de montant ;
- les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code Général des Impôts, sans limitation de montant ;
- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 euros ;

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article 247 alinéa 7 du Livre des Procédures Fiscales dans la limite de 305 000 euros ;
- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L281 et L 283 du Livre des Procédures Fiscales ;
- les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2- Le présent arrêté prendra effet au **3 août 2019**, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot et Garonne et sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des finances publiques de
Lot-et-Garonne (DDFiP 47)

47-2019-08-03-004

2019-9 CTX et gracieux fiscal service Etat expertises

CTX et gracieux fiscal service Etat expertises



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Agen, le 3 août 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LOT-ET-GARONNE
1 Place des Jacobins
47916 AGEN Cedex 09

Décision n° 2019-9

**Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
à la Responsable du Service État Expertises**

**L'Administratrice Générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Mme Sophie LOPEZ, Administratrice Générale des Finances publiques en qualité de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 1^{er} avril 2019 fixant au 3 août 2019 la date d'installation de Mme Sophie LOPEZ dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne ;

Arrête

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme Magali ROBIN, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

- En matière de contentieux fiscal d'assiette les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et restitution d'office dans la limite de 500 000 euros ;

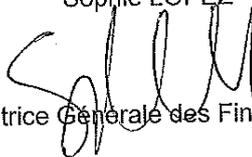

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

- les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée dans la limite de 1 000 000 euros ;
- les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code Général des Impôts, dans la limite de 500 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 euros ;
- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article 247 alinéa 7 du Livre des Procédures Fiscales dans la limite de 100 000 euros ;
- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L281 et L 283 du Livre des Procédures Fiscales ;
- les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2 - Le présent arrêté abroge les arrêtés antérieurs

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 3 août 2019, sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne et sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Lot-et-Garonne.

Sophie LOPEZ



Administratrice Générale des Finances publiques

Direction départementale des territoires

47-2019-08-02-003

AP modifiant l'arrêté 2011026-0012 relatif à la prescription des PPR inondations sur les bassins versants du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort et du Sarailier



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des territoires
Service Risques Sécurité
Prévention des Risques

Arrêté préfectoral n°

Modifiant l'arrêté n°2011026-0012 relatif à la prescription des plans de prévention des risques inondation sur les bassins versants du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort et du Sarailler

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'Environnement. Livre V notamment les articles L. 562-1 à L. 562-9 ;
- Vu** le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 121-1 et L. 121-2 ;
- Vu** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- Vu** la loi n° 2003-699 du 31 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile abrogeant la loi n°87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs ;
- Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu** le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles modifié par le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 ;
- Vu** le décret n° 2001-899 du 1^{er} octobre 2001 portant abrogation des dispositions réglementaires relatives à la certification conforme des copies de documents délivrés par les autorités administratives ;
- Vu** le décret n° 2011-765 du 28 juin 2011 relatif à la procédure d'élaboration, de révision et de modification des plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°. 2011026-0012 du 26 janvier 2011 prescrivant l'élaboration des plans de prévention des risques inondation sur les bassins versants du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort et du Sarailler ;
- Vu** la circulaire NOR/INTE du 24 novembre 2000 relative aux arrêtés du 5 septembre 2000 renforçant le lien entre l'indemnisation des dommages résultant des catastrophes naturelles et les mesures de prévention des risques ;
- Vu** le compte rendu de la réunion de présentation de l'avancement des études concernant le risque inondation sur le secteur du Bruilhois du 20 septembre 2012 ;
- Considérant** le résultat de l'étude hydrogéomorphologique et le peu d'enjeu sur la commune de Laplume-en-Bruilhois dans le périmètre de la zone inondable ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des communes pour lesquelles, par arrêté n°2011026-0012 du 26 janvier 2011, l'élaboration des plans de prévention des risques inondation sur les bassins versants du Labourdasse, du Ministre, du Rieumort et du Sarailler est prescrite, est modifiée comme suit :

- suppression de la commune de Laplume-en-Bruilhois.

Téléphone : 05 53 69 33 33 - www.lot-et-garonne.gouv.fr
1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN CEDEX 9
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 14h à 17h

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2011026-0012 du 26 janvier 2011 prescrivant l'élaboration des plans de prévention des risques restent applicables.

Article 4: Le présent arrêté sera notifié à chacun des maires des communes concernées, ainsi qu'au président de l'Agglomération Agen.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention par les soins de la direction départementale des territoires dans un journal publié dans le département.

Une copie de l'arrêté sera affichée pendant un mois au minimum en mairie et au siège de l'Agglomération Agen.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le président de l'Agglomération Agen, le maire d'Aubiach, la maire d'Estillac, le maire de Laplume en Bruilhois et le maire de Roquefort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 2 AOUT 2019

Béatrice LAGARDE



Direction départementale des territoires

47-2019-07-10-007

Arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation
sur la RN 1113 à l'occasion du tir du feu d'artifice du 14
juillet 2019



PREFETE DE LOT-ET-GARONNE

ARRÊTÉ N° 47-2019-07-10-003

Portant interdiction de la circulation sur la RN 1113, afin d'assurer la sécurité du public assistant aux feux d'artifices tirés dans le cadre des festivités du XIV juillet, du 13 juillet 2019 à partir de 20 heures au 14 juillet 2019 à 01 heure

**Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Le Maire d'Agen

- VU l'ordonnance n° 2000-930 du 22 septembre 2000, relative à la partie législative du Code de la route ;**
- VU les décrets n° 2001-250 et 2001-251 des 22 mars 2001, relatifs à la partie réglementaire du Code de la route ;**
- VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8 ;**
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes qui l'ont modifié ;**
- VU les articles L. 2213-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales ;**
- VU la circulaire 86-230 du 17 juillet 1986 du Ministère de l'Intérieur, relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Départemental et le représentant de l'État dans le département, en matière de circulation routière ;**
- VU l'avis du Président du Conseil Départemental en date du 09 JUL. 2019**
- VU l'avis du Maire de Colayrac-St-Cirq en date du 10 JUL. 2019**
- VU l'avis du Maire de Foulayronnes en date du 10 JUL. 2019**
- VU l'avis de M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest en date du 05 juillet 2019**

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité du public assistant aux tirs de feux d'artifices du 13 juillet 2019 organisés par la Mairie d'Agen ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Afin d'assurer la sécurité du public, la circulation des véhicules sera interdite sur la RN 1113, entre le carrefour giratoire de St-Jacques (PR 16+000) et le carrefour giratoire de Camélat (PR 20+901), sur le territoire des communes d'Agen (hors et en agglomération) et de Colayrac-St-Cirq (hors agglomération), du 13 juillet 2019 à 20 heures au 14 juillet 2019 à 01 heure. La circulation sera également interdite à tous les véhicules et cyclistes sur le Pont de Pierre du samedi 13 juillet 2019 à 21 heures 30 au dimanche 14 juillet 2019 à 01 heure.

ARTICLE 2 : Pour les véhicules arrivant de COLAYRAC-ST-CIRQ ou s'y rendant, ils emprunteront la déviation par la RD 813, la RD 931 et l'avenue Jean Monnet à Agen. Pour les véhicules se trouvant à LE PASSAGE ou s'y rendant, ils emprunteront la déviation par le Pont de Beauregard (RN21).

ARTICLE 3 : Un itinéraire conseillé par la RD 813 sera mis en place au niveau du giratoire du Rouge à Foulayronnes pour les véhicules légers circulant dans le sens Villeneuve-sur-Lot -- Agen.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 4^{ème} partie « signalisation de prescription » et 8^{ème} partie « signalisation temporaire » conforme à l'arrêté du 6 novembre 1992 et des textes qui l'ont modifié). Tous les dispositifs devront être lestés et être de grande gamme rétro réfléchissante de classe 2.

La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation de la fermeture de la RN 1113 et de sa déviation seront de la responsabilité de la ville d'Agen.

La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation de l'itinéraire conseillé seront de la responsabilité du service de la DIRCO / District de Périgueux / CEI d'Agen.

ARTICLE 5 : En premier lieu, la mise et la remise en circulation de la RN 1113 sera effectuée sous la responsabilité de la ville d'Agen. Au moment de la fermeture et de la réouverture de la RN 1113, la ville d'Agen informera par téléphone le responsable d'intervention du CEI d'Agen -- District de Périgueux de la DIR Centre Ouest au numéro d'astreinte suivant 05 53 45 14 02 et s'assurera de la viabilité de l'axe. Ce dernier prévendra le CIGT de la DIR Centre Ouest.

En deuxième lieu, la ville d'Agen transmettra par télécopie le compte-rendu de la patrouille attestant de la remise en viabilité de la route.

ARTICLE 6 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée, poursuivie et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : La présente décision peut être contestée :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant la publication de la décision considérée, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois ;
- par recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la publication de la décision considérée, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture de Lot et Garonne, le Directeur Interdépartemental des Routes Centre Ouest, le Directeur de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services du Département de Lot et Garonne, le Maire d'Agen, le Maire de Colayrac-St-

Cirq, le Maire de Foulayronnes, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Lot-et-Garonne, le Brigadier chef principal de la Police Municipale d'Agen et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera affichés à chaque extrémité de la RN 1113, et dont ampliation sera transmise au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et aux maires de Colayrac-St-Cirq et de Foulayronnes pour information et affichage. Le présent acte fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs de Lot-et-Garonne.

Agen, le **10 JUIL. 2019**

Le Maire d'Agen


Jean DIONIS DU SEJOUR



Agen, le **10 JUIL. 2019**

La Préfète de Lot-et-Garonne


Béatrice LAGARDE

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2019-08-01-007

Arrêté accordant la médaille d'honneur régionale,
départementale et communale - Promotions 2019



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Service des sécurités et de la représentation de l'État
Bureau de la sécurité intérieure et de la représentation de l'Etat

ARRETE n° Accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale Promotions 2019

La Préfète de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Madame Béatrice LAGARDE en qualité de Préfète de Lot-et-Garonne ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2019 est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Monsieur Jackie DOUARD
2ème adjoint au maire - Mairie de Leyritz-Moncassin
demeurant « Le Cla » - LEYRITZ-MONCASSIN

Médaille VERMEIL

- Monsieur Serge TERRIE
Conseiller municipal - Mairie de Clermont-Soubiran
demeurant « Poussan » - CLERMONT-SOUBIRAN

- Monsieur Jean-Claude VITRAC
Conseiller municipal - Mairie de Clermont-Soubiran
demeurant « Sellières » - CLERMONT-SOUBIRAN

Téléphone : 05 53 77 60 47 – www.lot-et-garonne.gouv.fr
Place de Verdun - 47 920 AGEN cedex 9
Horaires d'ouverture : 9h à 12h - 13h30 à 16h

Médaille OR

- Monsieur Nolbert DARQUEY
Adjoint au maire - Mairie de Leyritz-Moncassin
demeurant « Jean Gavact » - LEYRITZ MONCASSIN

- Monsieur Jean-Jacques PLO
Maire - Mairie de Caudecoste
demeurant rue des fîtes - caudecoste

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2019 est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Madame Sylvie ADOUE
Adjoint technique principal 2^{ème} classe - Mairie de Condom
demeurant Rue Derens - MONCRABEAU

- Madame Laurence AGLAOR
Cadre de santé paramédical - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN

- Monsieur David ARDILOUZE
Agent de maîtrise - Mairie du Passage
demeurant 51 chemin de Lestagné - BRAX

- Monsieur Philippe BALDASSARI
Chef de projet « multimédia et web » - Mairie de Marmande
demeurant 4 rue de l'observance - MARMANDE

- Madame Déolinda BAPTISTA PEREIRA
Chargé de publication - Mairie de Marmande
demeurant 10 rue Paul Gérard – Apt 4 - MARMANDE

- Monsieur Renaud BARRAS
Attaché principal - Agglomération d'Agen
demeurant 1 place des droits de l'Homme - AGEN

- Madame Bénédicte BAURENS
Rédacteur principal 2^{ème} classe - Mairie du Passage
demeurant 96 rue Gambetta - LE PASSAGE

- Madame Marie-Christine BERGES
Adjoint technique territorial - Mairie de Barbaste
demeurant « Larrouline » - BARBASTE

- Monsieur Georges BESSIERES
Brigadier chef - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 2 rue du Bearn - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Eric BIBENS
Animateur - Mairie de Marmande
demeurant « Petit Mayne » - SAINTE BAZEILLE

- Madame Stéphanie BLANCHARD
Adjoint technique principal 2^{ème} classe - Mairie de Marmande
demeurant « Pingayne » - CASTELJALOUX

- Monsieur Marie-Chantal BORREDON
Assistant de conservation - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 26 bis rue Tout y Croit - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Patricia BOTTEGA
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant Rue Bayle de Seyches – Résidence de l’Esplanade – Apt 4 - MARMANDE

- Monsieur Thierry BOUE
Adjoint technique principal 1ère classe - Agglomération d’Agen
demeurant 40 rue Albert Camus - AGEN

- Monsieur Bruno BOUILLON
Agent de voirie - Communauté d’agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant « Lanauze » - DOLMAYRAC

- Monsieur Pascal BRELET
Agent de maîtrise - Agglomération d’Agen
demeurant 37 rue Paul Bert - LE PASSAGE

- Madame Martine BUL
Rédacteur principal 1ère classe - Mairie de Bon Encontre
demeurant 311 Chemin de Sandague - BON ENCONTRE

- Madame Christelle CAPY
Agent des services hospitaliers - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 4 rue Pablo Picasso - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Thierry CARAYOL
Assistant Maison médicale - Communauté d’agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant 80 rue Grande - CASSENEUIL

- Madame Séverine CASALARI
Auxiliaire puéricultrice principale 1ère classe - Val de Garonne Agglomération
demeurant « Saint Jean » - LAPARADE

- Madame Marie-Hélène CASTRO
Rédacteur - Val de Garonne Agglomération
demeurant 68 avenue Pierre Buffin – Résidence le Parc des Cordelières – Bat B - MARMANDE

- Monsieur Alain COLLET
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d’Agen
demeurant 3 impasse Bazelaire – Escalier 2 – Bt 5 - AGEN

- Monsieur Christophe CORREIA
Agent de maîtrise principal - Agglomération d’Agen
demeurant Route de Layrac - « Pavillon » - CAUDECOSTE

- Monsieur Frédéric COSTACURTA
Technicien - Val de Garonne Agglomération
demeurant 18 rue du Stade - MARMANDE

- Monsieur Gérard COSTES
Adjoint des cadres hospitaliers - Centre hospitalier de Penne d’Agenais
demeurant 23 rue du Pesquié - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Christophe COURNOU
Agent de maîtrise - Mairie de Tonneins
demeurant « Pagaud » - TONNEINS

- Monsieur Antoine CRAMOTTE
Adjoint technique principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 7 rue des Bryères - BOE

- Monsieur Stéphan DAL ZOVO
Adjoint technique principal 2ème classe - Val de Garonne Agglomération
demeurant Route de Miramont - SEYCHES

- Madame Danièle DASPE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant Résidence Château d'Eau - Bat G – Apt 123 - MARMANDE

- Madame Patricia DEBARGE
Aide soignante - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Jonchères » - LACHAPELLE

- Madame Christine DEBOURDEAU
Adjoint technique territorial - Mairie de Montayral
demeurant 19 avenue de Céréjac - MONTAYRAL

- Monsieur Jérôme DELBOSQ
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 14 chemin du Lac – Lot. Tissandie - ESTILLAC

- Monsieur Jean-Marc DELMON
Ouvrier principal 2ème classe - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Tontourou » - 3 rue Henry le Chatelier - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Martine DENIS
Agent contractuel - Mairie de Colayrac Saint Cirq
demeurant 689 Route de Lasplanes - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Monsieur Gérard DESVILLES
Agent de maîtrise - Mairie de Marmande
demeurant « Peluchon » - FOURQUES SUR GARONNE

- Madame Christine DEVAUZE
Agent de maîtrise principal - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant « Casse de Peyre » - DAUSSE

- Madame Laëtitia DO
Adjoint administratif principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant Résidence Villelodge – Rue des Elans n° 22 - MARMANDE

- Monsieur Christophe DOMMANGET
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant 45 avenue du Général Leclerc – Conciergerie Stade Darthial - MARMANDE

- Madame Isabelle DUBOURG
Assistante médico administrative - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Pletejac » - Coussan - MARMANDE

- Madame Christine DUFAU
Infirmière de classe supérieure - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Marolet » - Bouilhats - MARMANDE

- Madame Milène DUPEYRE
Adjoint administratif - Mairie de Houeillès
demeurant « Bikini » - HOUEILLES

- Monsieur Christophe DUPRE
Technicien principal DE 1 - SDIS LOT-ET-GARONNE
demeurant 8 rue Marcel Pagnol - FOULAYRONNES

- Madame Mina EL GUENAOUI
Adjoint administratif - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant Le Bourg - « Lavignac » - TRENTELS

- Madame Sandra ELFASSY
Assistante médico administrative - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN

- Madame Nathalie FAVARETTO
Aide soignante - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 7 rue des Erables - GRANGES SUR LOT

- Madame Mina FOUITAH
Adjoint administratif - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 19 rue du Pin - MARMANDE

- Monsieur Alain FOURESTIE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Blanquefort sur Briolance
demeurant « Saint Chaliès » - BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE

- Madame Christelle FRETIER
Adjointe administrative principale 2ème classe - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 4 rue des Pommiers - BEAUPUY

- Madame Karine GADI
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 31 rue de la Tour - AGEN

- Madame Caroline GALAND-DEDIEU
Infirmière en soins généraux et spécialisés - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN

- Monsieur Philippe GARNEAU
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant 15 route de Laugnac - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Monsieur Christian GENESTE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant 12 impasse des Chataigniers - BEAUPUY

- Madame Véronique GENESTE
Auxiliaire de puériculture - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Lucy » - RUFFIAC

- Monsieur Joël GHIBAUDO
Buandier ouvrier qualifié 2ème classe - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN

- Monsieur Denis GIBARROUX
Adjoint technique - Val de Garonne Agglomération
demeurant « Bacqué Sud » - CALONGES

- Madame Céline GOURMELON
Adjoint d'animation - Mairie de Marmande
demeurant 8 impasse jules Vernes - MARMANDE

- Monsieur Patrick GOURY
Adjoint technique principal 1ère classe - Val de Garonne Agglomération
demeurant Lotissement Rimbaud - SAINT MARTIN PETIT
- Monsieur Alain GUAY
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant Avenue Jean Claude Cayrel – Résidence Mares Bat C porte H apt 60 - VILLENEUVE-SUR-LOT
- Madame Roseline GUEZET
Secrétaire de Mairie - Mairie de Caubon Saint Sauveur / Mairie de Peyrières
demeurant « Saint Sauveur » - CAUBON SAINT SAUVEUR
- Monsieur Ronan GUIGUEN
Ingénieur territorial - Agglomération d'Agen
demeurant 89 rue Blaise Pascal - AGEN
- Monsieur Eric GUILLEMONT
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Ped de Mul » - BON ENCONTRE
- Madame Sonia HERVE
Adjoint administratif - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 4 lotissement Pont du Canal - VILLETON
- Monsieur Pascal JEANTOU
Agent de maîtrise - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 22 lotissement Caguerieu - LE LEDAT
- Madame Françoise JONCOUR
Technicien principal 1ère classe - Centre de Gestion de la Fonction Publique 53 rue de Cartou
demeurant 6 rue Hoche - AGEN
- Monsieur William JULIEN
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
demeurant « La Clède » - FERRENSAC
- Monsieur Philippe LABROUSSE
Technicien supérieur hospitalier - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Lagamote » - TRENTELS
- Madame Catherine LALIMAN-LACAUX
Secrétaire de Mairie - Mairie de Saint Pardoux du Breuil
demeurant 2 rue des Chevreuils - MARMANDE
- Madame Valérie LAMOTTE
Infirmière en soins généraux - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 2 rue René Chabrié - VILLENEUVE-SUR-LOT
- Madame Fracine LANDI
Adjointe administrative principale 2ème classe - Mairie de Tonneins
demeurant 13 cours de Verdun - TONNEINS
- Madame Françoise LARRAN
Agent polyvalent MARPA - CCAS de Sainte Bazeille
demeurant 20 place Gambetta - SAINTE BAZEILLE
- Madame Patricia LAURENT
ATSEM principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Jamet » - SAINT PIERRE DE CLAIRAC

- Madame Florence LAVERNY
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie du Passage
demeurant 385 avenue des Pyrénées - LE PASSAGE
- Madame Nicole LEFEBVRE
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant 7 impasse Marcel Proust - MARMANDE
- Madame Catherine LHERISSON
ATSEM principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant 10 chemin du Parc - ESTILLAC
- Madame Lydia LOMBARDO
Adjointe technique principale 2ème classe - Mairie de Tonneins
demeurant « Barboutan » - CALONGES
- Madame Nathalie LOUBET
ATSEM principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Lalande » - PUJOLS
- Monsieur Mickael LOUBIERE
Agent de voirie - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant « Périé » - CASSENEUIL
- Monsieur Jérôme LOURENCO DA CUNHA
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble
demeurant « Couly » - FUMEL
- Madame Danielle LUIGGI
Aide médico-psychologique - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN
- Madame Céline LUNEAU
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant 9 résidence Tournis - Bat A – Apt 9
Rue Jean Giono - LE PASSAGE
- Madame Laurence MANZATO-VIVIEZ
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Goulens » - LAYRAC
- Madame Marie-Thérèse MARSAN
Adjoint territorial animateur principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant 2 domaine de la Greyre - SAINTE BAZEILLE
- Madame Christine MARTINET
Agent des cadres hospitaliers - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Roudié » - VILLENEUVE-SUR-LOT
- Monsieur Ahmed MEDELLELE
Assistant de prévention - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant « La Rivière » - CASSENEUIL
- Monsieur Patricia MELLA
Agent de maîtrise - Mairie de Marmande
demeurant « Mole » - BEAUPUY
- Monsieur Wilfried MEYSONNIER-JOFFRE
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant 37 rue du Mares - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Benoît OLIVAN
Agent de maîtrise - Mairie de Fumel
demeurant 27 Village de Moncany - FUMEL

- Madame Sylvie OUSTRAIN
Adjoint administratif principal 2ème classe - Mairie de Boé
demeurant « Beaujardin » - CAUDECOSTE

- Monsieur David PARRA
Adjoint territorial du Patrimoine - Mairie de Marmande
demeurant 21 résidence Lagrange - MONSEGUR

- Monsieur Cédric PASCAULT
Adjoint technique - Mairie du Passage
demeurant 2 impasse Pasteur - LE PASSAGE

- Madame Nathalie PEREZ
Infirmière en soins généraux et spécialisés - CHD La Candée
demeurant CHD la Candée - AGEN

- Madame Nathalie PEROYS
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Marmande
demeurant Chemin Jean Blanc - MAUVEZIN SUR GUIPE

- Madame Elisabeth PIQUEPE
Adjointe technique territoriale - Mairie de Tonneins
demeurant 10 rue André de Sain Exupéry - TONNEINS

- Monsieur Joël PONSOLLE
Attaché – DGA - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant Chemin de Rieumort - BRAX

- Madame Céline QUENDOLO
Technicien principal 2ème classe - Val de Garonne Agglomération
demeurant « Pichaud » - ESCASSEFORT

- Madame Fatna RASSOUL
Adjoint des cadres hospitaliers - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 'Pech Pujot Haut » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur José REDONDO
Aide soignant - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant Lotissement Raouly – Rue de Raouly - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Rabah REZZOUG
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 59 rue Henri Auzias - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Laurent RIEUX
Adjoint technique - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Salafon » - MONFLANQUIN

- Monsieur Patrick RIPAILLE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Marmande
demeurant « Garrigues » - MARMANDE

- Monsieur Marc ROSEN
Agent de maîtrise - Mairie de Marmande
demeurant 6 impasse des Saigas - MARMANDE

- Monsieur Laurent RUESGAS
Adjoint territorial animateur - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Bouchalon » - CAUBEYRES

- Madame Mohamed SAHRAOUI
Agent de maîtrise - Agglomération d'Agen
demeurant 30 rue Haroun Tazieff - BON ENCONTRE

- Madame Michelle SANCHEZ
Aide soignante - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant « Latapie » - PENNE D'AGENAIS

- Madame Nathalie SANCHEZ
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Pougets » - SAINT PIERRE DE CLAIRAC

- Madame Muriel SERRE
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « La Brugette Est » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Carole SEUBE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Colayrac Saint Cirq
demeurant 95 rue Pont de la Garde – Résidence Garonne Apt C102 - AGEN

- Monsieur Stéphane SOGNO
Adjoint technique administratif principal 1ère classe - Mairie de Marmande
demeurant 9 route du Lac - BEAUPUY

- Madame Florence SOUKUP
Adjoint administratif principal 2ème classe - Mairie de Colayrac Saint Cirq
demeurant 5 Route des Ecoles - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Monsieur Alexandre SPEZIALI
Agent des espaces verts - Mairie de Sainte Bazeille
demeurant 1 rue Bordepaille - SAINTE BAZEILLE

- Monsieur Stéphane SUBRAN
Technicien - Mairie de Marmande
demeurant « Meynot » - LONGUEVILLE

- Madame Martine VEGLIA
Cadre supérieur de santé paramédical - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candéie - AGEN

- Madame Sylvie VIELLANAIS
Educateur de Jeunes Enfants - Communauté de communes du Pays Foyen
demeurant 8 chemin Boutères Pourraou - DURAS

- Madame Dominique VINCENT
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Bourg » - LE LEDAT

- Madame Carine WILLAME
Animateur - Agglomération d'Agen
demeurant « Pelissier » - BOE

Médaille VERMEIL

- Madame Christine BARTHOU
ATSEM principal 2ème classe - Mairie de Tonneins
demeurant 315 rue de Gorce - VARES

- Monsieur René BEAUGER
Agent de maîtrise - Mairie de Marmande
demeurant « Goulard » - SAINTE BAZEILLE

- Madame Valérie BIDARD
ATSEM principal 1ère classe - Mairie de Tonneins
demeurant « Ruisseau Caillou » - TONNEINS

- Madame Josée BLANCHETON
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Tuque de Coudie » - PUJOLS

- Monsieur Jean-Christophe BONIZZONI
Agent de maîtrise - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « La Tuilerie » - Soubirous » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Pascale BOUCHON
Aide soignante - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 25 rue Colison - TONNEINS

- Madame Catherine BOUIN
Aide soignante - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant 19 rue Parasol - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Daniel BROUET
Infirmier cadre de santé formateur - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Cavaillé » - MONTAYRAL

- Monsieur Patrick BRULL
Agent de maîtrise - Mairie du Passage
demeurant 8 impasse Lacapelle - BRAX

- Madame Corine CATA
Rédacteur principal 1ère classe - CCAS de Tonneins
demeurant « Sidroy » - CLAIRAC

- Madame Mireille CLUZEL
Aide soignante - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant « Clot de Jas » - MASSOULES

- Monsieur Philippe COSTELLA
Agent de maîtrise principal - Val de Garonne Agglomération
demeurant « Aux Fraysses » - LACHAPELLE

- Madame Sylvie CUYAS
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 2 rue Pablo Neruda - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Hervé D'HELLEM
Agent de maîtrise principal - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 234 avenue du Général de Gaulle - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Jean-François DABEZIES
Rédacteur principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Les Sables - Courbiac » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Hervé DARDER
Technicien principal 1ère classe - Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble
demeurant 29 avenue de Bias - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Nicole DAROUX
Attaché territorial - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant 15 bis rue de Grelot - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Christine DE NADAI
Attaché principal - Mairie de Marmande
demeurant « Conde » - PUYMICLAN

- Madame Corinne DELBOSQ
Aide soignante principale - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 17 rue de Cournil - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Eric DEVROUX
Aide soignant - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant Rue du 19 mars 1962 - DAUSSE

- Madame Karine FAGES
Attaché territorial - Mairie d'Estillac
demeurant « Malet » - ESTILLAC

- Monsieur Marc FRAYSSINET
Aide soignant - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Bernat » - AURADOU

- Madame Malika GACEM
Assistante médico administrative - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 12 rue André Berger - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Marie-France GARBIT
Aide soignant principal - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Bellevue » - PUYMICLAN

- Monsieur Alain GASTAL
Technicien principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Camitro – La Grâc » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Christophe GAUTHIER
Cadre de santé paramédical - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN CEDEX

- Madame Corinne GIBRAT
Adjoint technique principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Metge Coste » - BON ENCONTRE

- Madame Bernadette GINESTET
Adjoint technique principal de 2ème classe - Mairie de Blanquefort sur Briolance
demeurant Le Bourg - BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE

- Monsieur Eric GLEYZE
Technicien principal 1ère classe - Mairie de Fumel
demeurant 2 impasse Rastel - FUMEL

- Madame Véronique GRAND
Aide soignante - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant 10 lotissement Latapie - PENNE D'AGENAIS

- Madame Martine JATZ
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 15 rue du Rugby à XV - PUJOLS

- Monsieur Laurent KAHN
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Fumel
demeurant « Laville » - Bonaguil - SAINT FRONT SUR LEMANCE

- Madame Monique KRAS
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Provence » - SAINT URCISSE

- Monsieur Yann LAMER
Brigadier chef principal - Agglomération d'Agen
demeurant 9 impasse des Pêcheurs - BON ENCONTRE

- Monsieur Philippe LAYNAT
Aide soignant - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 88 bis Avenue Jean Claude Cayrel – apt 6 - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Patrick LOUBIC
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Nérac
demeurant 3 chemin de Ladeveze - NERAC

- Madame Véronique LOUGE
Adjoint administratif principal 2ème classe - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN CEDEX

- Madame Martine MALVOISIN
Puéricultrice - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Croquelardit » - PENNE D'AGENAIS

- Monsieur Jacques MARC
Educateur territorial APS principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant Bd du Général de Gaulle – Apt 1 – résidence les chênes verts - CASTELCULIER

- Monsieur Michel MARRE
Agent de maîtrise principal - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN CEDEX

- Madame Françoise MENASPA
Aide soignante principale - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant Le Bourg - BIAS

- Madame Maria-Clara PALLAS
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 8 rue des Chênes - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Catherine PARADELLE
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Tonneins
demeurant « Buros » - VILLETON

- Monsieur Jean-Henri PHELIPEAU
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 11 rue des Bruyères - LIBOURNE

- Monsieur Thierry POLLONI
Agent de maîtrise principal - Mairie de Tonneins
demeurant « Latapie Bas » - BEAUPUY

- Madame Martine PONS
Agent de maîtrise principal - Mairie de Tonneins
demeurant « Couralet » - TONNEINS

- Madame Marie-Christine PORCHER
Rédacteur principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 717 avenue Joseph Amouroux - AGEN
- Monsieur Eric PRELEUR
Technicien principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 830 A Avenue de Stalingrad - AGEN
- Monsieur Rémi PREVOT
Agent de maîtrise - Mairie de Miramont de Guyenne
demeurant 664 avenue d'Aquitaine - MIRAMONT DE GUYENNE
- Madame Nathalie PRZYBYLSKI
Adjointe technique principale 2ème classe - Mairie de Tonneins
demeurant 5 place ML Rivière - TONNEINS
- Monsieur Patrick REGUEIRO
Agent de maîtrise principal - Mairie de Tonneins
demeurant 9 rue Max Linder - TONNEINS
- Monsieur Alain ROTONDO
Chef principal - Agglomération d'Agen
demeurant 30 chemin du Petit Moussat - ESTILLAC
- Monsieur Alain ROUILLES
Technicien territorial - Agglomération d'Agen
demeurant 2160 Route de la Peyrige - MOIRAX
- Monsieur Pascal SAINT MARTIN
Aide soignant principal - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 14 chemin de Jolibert - BEAUPUY
- Madame Marie-Hélène SEMIROT
Rédacteur principal 1ère classe - Mairie de Blanquefort sur Briolance
demeurant « Coulon » - BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
- Madame Christine SOKOLOWSKI
Aide soignante - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Hurgoye » - VILLETON
- Madame Christine SOULARD
ATSEM principal 2ème classe - Mairie de Fumel
demeurant 5 rue des Tilleuls - MONSEMPRON LIBOS
- Madame Françoise SOUM
Attaché - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 8 place des Hirondelles - VILLENEUVE-SUR-LOT
- Madame Yvonne SOURBE
ATSEM principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant « Laouquet » - BAJAMONT
- Madame Béatrice SUC
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Pessac
demeurant « Canton Sud » - LE MAS D'AGENAIS
- Madame Brigitte TEXEREAU
Adjoint administratif principal 1ère classe - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant « La Calvetie » - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Pascal UTGE
Agent de maîtrise principal - Agglomération d'Agen
demeurant Lotissement Lasclèdes – 4 chemin du Maestrot - ROQUEFORT

- Monsieur Patrick VICK
Agent de maîtrise - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant « Fontey Bas » - PENNE D'AGENAIS

- Madame Nathalie ZIELINSKI
Assistante médico administrative - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Le Rogas » - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Médaille OR

- Madame Martine ARBETE
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Mairie de Montayral
demeurant « Garrigues » - MONTAYRAL

- Monsieur Alain BALSE
Agent des services hospitaliers - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Caminel N13 » - CASSENEUIL

- Monsieur Patrick BASCOULERGUE
Agent de maîtrise - Agglomération d'Agen
demeurant 32 rue Pierre Loti - LE PASSAGE

- Madame Catherine BARBOTTEAU
ATSEM principal 2ème classe - Mairie de Bon Encontre
demeurant « Ped de Mul » - BON ENCONTRE

- Monsieur Hamoud BELLAL
Aide soignant principal - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Lamothe » - Chef M. Ponsole Philippe - SAINTE COLOMBE DE VILLENEUVE

- Monsieur Freddy BERTIN
Agent de maîtrise principal - Mairie de Marmande
demeurant « Mounet » - SEYCHES

- Monsieur Jean BERTRAND
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Miramont de Guyenne
demeurant 534 rue Hélène Boucher - MIRAMONT DE GUYENNE

- Madame Lucette BESSA
Adjoint des cadres hospitaliers - Centre hospitalier de Penne d'Agenais
demeurant 8 lotissement Latapie - PENNE D'AGENAIS

- Madame Thérèse BOLDINI
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe - Agglomération d'Agen
demeurant 64 impasse Chagall - AGEN

- Monsieur Didier BONIZZONI
Agent de maîtrise principal - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 13 rue Pierre Richard - BIAS

- Monsieur Serge CADRET
Technicien principal 1ère classe - Val de Garonne Agglomération
demeurant « Maury » - SEYCHES

- Monsieur Alain CALVET
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 7 quai Georges Leygues - AGEN

- Madame Monique CONSTANT
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Fumel
demeurant « La Jasse Tesquet » - CUZORN

- Monsieur Patrick COURREGELONGUE
Agent de maîtrise - Mairie de Marmande
demeurant 43 impasse Chapall – Résidence La Clairière – Apt 10 - AGEN

- Monsieur Bernard COURREGES
Agent de maîtrise principal - Mairie de Marmande
demeurant « Navarre » - MARCELLUS

- Madame Isabelle COUTURE
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - Mairie de Marmande
demeurant « La Maison » - VILLETON

- Monsieur Patrick DELGAL
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Lasboules » - LE LEDAT

- Monsieur Jean-Michel DEMONT
Educateur principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « La Gazele » - SAINT ANTOINE DE FICALBA

- Madame Danièle DUCOUSSO
Secrétaire de Mairie - Mairie de Mézin
demeurant 8 bis allée Vigier - MEZIN

- Madame Marie-Claude DUPOUY
Rédacteur - Mairie de Nérac
demeurant « Jean Mounet » - NERAC

- Madame Nelly ESTENAVES
Manipulatrice en Electroradiologie classe supérieure - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 60 allée Saint Michel - GRIGNOLS

- Madame Christine FONTA
Cadre de santé paramédical - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN CEDEX

- Madame Martine GALLESIO
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Marmande
demeurant « Lartigau » - CALONGES

- Monsieur Marc GENESTE
Agent de maîtrise principal - Mairie de Tonneins
demeurant 26 Cours de Verdun - TONNEINS

- Madame Marie-Christine GUEZET
ASP qualifié CS - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 1 « Au sable » - LA REOLE

- Madame Christine JURQUET
Assistante médico administrative - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Launet » - PENNE D'AGENAIS

- Monsieur Jean-Michel LAMARCHE
Directeur général des services - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 92 avenue Jean-Claude Cayrel - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Evelyne LAMBROT
ASH qualifié CS - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant 8 rue de la Clairette Blanche - COCUMONT

- Monsieur Yannick LAPEYRE
Directeur général des services - Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
demeurant 17 rue des Mimosas - BIAS

- Madame Em'Line LEHMANN
Ingénieur en chef - Agglomération d'Agen
demeurant « Hillot » - LAPLUME

- Madame Sylvie LEONARD
Rédacteur principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 30 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Elisabeth MAURAT
Aide soignante principale - CHD La Candéie
demeurant CHD la Candélie - AGEN CEDEX

- Madame Pascale MAUREL
Assistante de conservation principal de 1ère classe - Mairie de Marmande
demeurant 98 rue de l'Agassat - MARMANDE

- Monsieur Patrice MENDOUSE
Educateur des APS principal 1ère classe - Mairie de Tonneins
demeurant 10 rue Charles Pujos - TONNEINS

- Monsieur François MONTALVEZ
Educateur APS principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 4 grande Rue Vieille - PORT SAINTE MARIE

- Madame Marie-Françoise MOULY
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Fumel
demeurant « Vignerac » - FUMEL

- Madame Myriam PEPIN
Aide soignante - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « La Patte d'Oie » - CASTELNAU SUR GUIPIE

- Madame Simone PEREIRA
Aide soignante principale - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Camp Cayra » - BIAS

- Monsieur Louis PETIT
Technicien principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 17 avenue Romy Schneider - PONT DU CASSE

- Madame Maria Fernande PETIT
Aide soignante - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant « Hauterive » - PINEL HAUTERIVE

- Monsieur Christophe PEZRON
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Montayral
demeurant « Sul Roc » - MONSEGUR

- Madame Bernadette ROUDIL
Rédacteur principal - Mairie de Colayrac Saint Cirq
demeurant 516 route de Gibert - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Madame Suzanne ROUILLARD
Aide soignante principale - Centre hospitalier intercommunal Marmande – Tonneins
demeurant « Sacriste » - VIRAZEIL

- Monsieur Jean-Bernard SAUMITOU
Educateur APS principal 1ère classe - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 6 rue André Caillac - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Madame Jean-Pierre SIRVEN
Technicien laboratoire – cadre supérieur - Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Lot
demeurant 46 rue Giuseppe Garibaldi - VILLENEUVE-SUR-LOT

- Monsieur Jomy TEODOMANTE
Technicien principal 1ère classe - Mairie de Montayral
demeurant 74 avenue de Fumel - MONTAYRAL

- Monsieur Gérard ZIELINSKI
Technicien principal 2ème classe - Mairie d'Estillac
demeurant 30 chemin de Rappetout - ESTILLAC

Article 3 : La Médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2019 est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Madame Michèle JOURNE-LHERISSON
Adjointe au Maire - Mairie de Boé
demeurant 520 rue de la gare – La Bastide – BOE

- Madame Annie LABADIE
Conseillère municipale - Mairie de Boé
demeurant 3 rue des Ormes - BOE

- Madame Françoise LEBEAU
1ère adjointe au Maire - Mairie de Boé
demeurant 34 rue Jean Jaurès – BOE

- Monsieur Jean-Louis MARCHI
Conseiller municipal - Mairie de Gontaud de Nogaret
demeurant « Bacquey » - GONTAUD DE NOGARET

- Monsieur Claude SARRAMIAC
Maire - Mairie de Fals
demeurant « Jabres » - FALS

Médaille VERMEIL

- Madame Louise BARREAU
Conseillère municipale - Mairie de la Sauvetat du Dropt
demeurant 1 rue du Vieux Pont - LA SAUVETAT DU DROPT

- Monsieur Eric CAHN
Adjoint au maire - Mairie de Gontaud de Nogaret
demeurant 5 rue des Ormeaux - GONTAUD DE NOGARET

- Monsieur Jean-Pierre DAUTA
Adjoint au maire - Mairie de Douzains
demeurant 370 chemin des abeillaux – DOUZAINS

- Monsieur Alain DE VOS
Adjoint au maire - Mairie de Bias
demeurant 23 rue Jean Moulin – BIAS

- Monsieur Christian DEZALOS
Maire - Mairie de Boé
demeurant « Jonquières » - BOE

- Monsieur Jean-Michel LAFUENTE
Adjoint au maire - Mairie de Boé
demeurant « Canonges » - BOE

- Monsieur Jean-Pierre MARI
Conseiller municipal - Mairie de Bias
demeurant 11 rue Jean-Claude Cayrel – Résidence du Centre - VILLENEUVE SUR LOT

- Monsieur Michel MINGO
Maire - Mairie de Bias
demeurant 2 rue des Cèdres – BIAS

- Monsieur Daniel PANTEIX
Adjoint au maire - Mairie de Boé
demeurant 23 rue des Pyrénées – BOE

Médaille OR

- Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN
Adjoint au maire - Mairie d'Andiran
demeurant 950 route de Mézin - ANDIRAN

- Monsieur Christian JAMBON
Adjoint au maire - Mairie de Gontaud de Nogaret
demeurant « Lapeyruche » - GONTAUD DE NOGARET

Article 4 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2019 est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- Madame Sylvie ALMANSA
Adjoint technique territorial - Mairie d'Estillac
demeurant 6 chemin de Mondette – AUBIAC

- Madame Virginie ALMARIC
Adjoint animation principal 2ème classe - Mairie de Lafox
demeurant Route de la Gravere - LAFOX

- Monsieur Leandro ALVAREZ DA ROCHA
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant « Prat de Moutet » - SAUVAGNAS

- Madame Florence AURIGIE
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe - Mairie d'Aiguillon
demeurant « La Fongrade » - LAGARRIGUE

- Madame Maryse BEAUGER
Agent polyvalent - Mairie de Sainte Bazeille
demeurant « Goulard » - SAINTE BAZEILLE

- Madame Sylvie BENGUIGUI
Rédacteur principal 1ère classe - Valorizon
demeurant 6 Camille de Pastourel - BIAS

- Madame Véronique BERNOU
Adjoint administratif - Mairie de Roquefort
demeurant 7 rue de Bourdelerotte - ROQUEFORT

- Madame Mireille CHABRIERE
Adjoint technique territorial principal 2ème classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 3 avenue Gaston Carrere - SAINTE LIVRADE SUR LOT

- Monsieur Cyril CLAUDE
Adjoint technique - Mairie de Roquefort
demeurant 137 Place Jean Moulin - AGEN

- Madame Michèle COURTOIS
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 88 rue Geroges Clémenceau - NERAC

- Monsieur Eric DALLET
Technicien - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 25 rue du Rooy - VILLENEUVE SUR LOT

- Madame Colette DAS NEVES
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie de Lafox
demeurant Rue de Blaire - LAFOX

- Madame Lysiane DE PAOLI
Adjoint technique territorial principal 2ème classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 874 rue du Débat - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Monsieur Afonso DOS SANTOS
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « La Pronquière basse » - SAINT GEORGES

- Madame Maud DOUX
Agent spécialisé principal 1ère classe EM - Mairie de Lafox
demeurant Chemin Las Planeges - LAFOX

- Monsieur Michel DUBAS
Adjoint technique principal 2ème classe - SMICTOM Lot-et-Garonne
demeurant 16 A Villa Laplume – Chemin du Pin - NERAC

- Monsieur Stéphane DUBROCA
Agent de maîtrise principal - Mairie de Castelculier
demeurant 25 rue Principale - SAINT MAURIN

- Monsieur Francis FERRACIN
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Macatte » - LACAPELLE-BIRON

- Monsieur Jean-Michel GAVA
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
demeurant « Gourdillou » - RIVES

- Madame Isabelle GRELLIER
Attaché - SDIS
demeurant 10 rue Giuseppe Verdi - PONT DU CASSE

- Monsieur Gildas GUILLOU-KEREDAN
Adjoint technique territorial principal 2ème classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 25 rue du Rooy - VILLENEUVE SUR LOT

- Madame Laurence GUIONIE
Adjoint administratif principal 1ère classe - Communauté d'agglomération Bergeracoise
demeurant 293 rue du Corps Franc Pommies - AGEN

- Madame Elisabeth GUZOU
Adjoint administratif principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant « Caillaouere Bas » - BRUCH

- Madame Isabelle JEANTOU
Adjoint administratif 2ème classe - Mairie de Bias
demeurant 22 lotissement Caguerieux - LE LEDAT

- Monsieur Gilles KLETTLINGER
Agent de maîtrise principal - Mairie de Bergerac
demeurant « Perry » - VILLEREAL

- Madame Laurence LAMY
Attaché territorial - Mairie du Passage
demeurant 3 impasse Néouvielle - BON ENCONTRE

- Madame Michelle LARRIVE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Saint Maurin
demeurant 1 rue du 11 novembre - SAINT MAURIN

- Madame Michèle LAUMET
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Agglomération d'Agen
demeurant 41 « Le Pierrou » - SAINT JEAN DE THURAC

- Madame Véronique MALBEC
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Lafox
demeurant Place Cortetes de Prades - LAFOX

- Madame Sylvie MARCHAND
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant « Coudres Bas » - GRATELOUP

- Madame Corinne MARTIGNAGO
Assistante de gestion administrative du DST - Valorizon
demeurant 14 rue Manuel Azana Diaz – Eysses - VILLENEUVE SUR LOT

- Monsieur Eric MARTY
Directeur général des services - Valorizon
demeurant 18 rue Portasse - MARMANDE

- Madame Nathalie MESQUITA
Agent territorial spécialisé des Ecoles Maternelles - Mairie de Clermont-Dessous
demeurant Ecole Maternelle - 74 bourg de Fourtic - CLERMONT-DESSOUS

- Madame Sarah MOLINIE
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie du Passage
demeurant 13 chemin de Fonfrede - BRAX

- Madame Patricia MONJALES
ATSEM principal 2ème classe - Mairie de Miramont de Guyenne
demeurant Le Bourg – 40 route de Miramont - MONTAGNAC DE LAUZUN

- Madame Elisabeth PENICAUD
Adjoint administratif principal 2ème classe - SDEE 47
demeurant 2 allée Charles Gounod - FOULAYRONNES

- Madame Isabelle PETIT
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Brax
demeurant 30 chemin de Lestagne - BRAX

- Madame Sandrine PIAZZETTA
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie d'Eymet
demeurant « Aux Vignes » - LOUBES BERNAC

- Madame Nadine PINARD
ATSEM principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant 34 rue Jean Corvisart - LE PASSAGE

- Madame Barbara PLESSIS
Adjoint administratif - SDIS
demeurant « Miqueou » - SAUMEJAN

- Monsieur Patrick PONS
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Casteljaloux
demeurant 44 avenue Joseph Turroques - CASTELJALOUX

- Monsieur Nicolas PROUILLAC
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 8 rue du Maréchal Lyautey - LE PASSAGE

- Madame Catherine RAYNAL
Adjoint administratif principal 1ère classe - Mairie du Passage
demeurant 42 avenue Kennedy - LE PASSAGE

- Monsieur Jean-Marc RECLUS
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de la Sauvetat du Dropt
demeurant « au Château » - LA SAUVETAT DU DROPT

- Madame Murielle RIPPE
Adjoint administratif - Mairie de Casteljaloux
demeurant « Petit Sallefranque » - LA REUNION

- Monsieur Laurent ROCCHIETTI
Agent de maîtrise - Mairie de Saint Nicolas de la Balerne
demeurant « Causette » - SAINT NICOLAS DE LA BALERME

- Madame Elvira SEGURA
ATSEM principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant 9 rue des Fleurs - ROQUEFORT

- Monsieur Ludovic SUBILS
Adjoint technique principal 1ère classe - SMICTOM Lot-et-Garonne
demeurant 2 Lotissement Larapite - DAMAZAN

- Monsieur Patrick TASDEBOIS
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant CAFI – 30 résidence le Tonkin - SAINTE LIVRADE SUR LOT

- Monsieur David TRINCART
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 6 lotissement Metaud - LAGARRIGUE

- Madame Hélène VALDEVIT
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Mairie de la Sauvetat du Dropt
demeurant 52 avenue de Grammont - LA SAUVETAT DU DROPT

- Monsieur Alain VERZEGNASSI
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Saint Laurent
demeurant « Petur » - SAINT LAURENT

- Madame Elisabeth VICHET
Rédacteur territorial principal 2ème classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 13 impasse des Cèdres Blancs - BEAUPUY

Médaille VERMEIL

- Monsieur Antoine ANON
Adjoint administratif principal 2ème classe - Mairie de Casteljaloux
demeurant Rue de la Forge – CASTELJALOUX

- Madame Patricia ANTONIOLI
Adjoint patrimoine principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant Route de Chadois - « Planchette » - COLAYRAC SAINT CIRQ

- Monsieur Eric BENECH
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 2 impasse Louis Aragon - PONT DU CASSE

- Madame Marie-Thérèse BERNUGAT
Rédacteur principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Lasgrezes Larche Condat » - FUMEL

- Monsieur Philippe BERTELLE
Directeur général des services - Mairie de Sainte Bazeille
demeurant « Labastide » - SAINTE BAZEILLE

- Monsieur Gérard BEUVELOT
Technicien principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Moulinet » - MONTAYRAL

- Madame Marie-Claire BOMIN
Attaché territorial - Mairie de Bazens et Mairie de Saint Laurent
demeurant Le Bourg – 40 route de Miramont – BAZENS

- Monsieur Patrick BONNEFOND
Agent de maîtrise principal - Valorizon
demeurant 989 avenue Juliot Curie - MIRAMONT DE GUYENNE

- Monsieur Thierry BRAMBATI
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie de Moncrabeau
demeurant Rue de la Fontaine – MONCRABEAU

- Monsieur Franck CHARBONNEZ
Agent de maîtrise principal - Mairie de Foulayronnes
demeurant « Lapèze » - SAINTE LIVRADE SUR LOT

- Monsieur Jean-Yves CHATELLAIN
Agent de maîtrise - Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
demeurant « La Rouquette » - MONFLANQUIN

- Madame Valérie DE BARROS
Ingénieur principal - Mairie du Passage
demeurant « Saint Andrieu » - ESPIENS

- Madame Nathalie DECOTTIGNIES
Adjoint technique territorial principal 1ère classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 51 avenue du Général de Gaulle – AGEN

- Monsieur Denis DULUC
Agent de maîtrise principal - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Al Roc » - PAULHIAC

- Madame Marie FAJON
Rédacteur - SDIS – FOULAYRONNES

- Monsieur Jean-Claude FAUGERES
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas
demeurant « Gauhe » - PUCH D'AGENAIS

- Madame Marie-Françoise FONDEVILA
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie du Passage
demeurant « Guérinaud » - MADAILLAN

- Monsieur Jean Yves FONSECA
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant Route de Périgueux « Martiloque » - FUMEL

- Monsieur Jean-Paul FRAYSSINOUS
Animateur principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Nozat » - MONTAYRAL

- Madame Nicole GASTON
Assistante maternelle - Mairie de Foulayronnes
demeurant 8 allée d'Agnéris – FOULAYRONNES

- Madame Catherine GASTOU
Directeur territorial - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 17 rue du Basque - SERIGNAC SUR GARONNE

- Monsieur Daniel GAUBE
Adjoint technique principal 2ème classe - Mairie du Passage
demeurant « Le Marais » - MONTESQUIEU

- Madame Marie-Claude GRABER
ATSEM - Mairie de Mézin
demeurant « Maisonneuve » - NERAC

- Madame Annie LAGASSAN
Rédacteur principal 1ère classe - Mairie de Casteljaloux
demeurant « Garderon » - LE MAS D'AGENAIS

- Monsieur Jean-Pierre LOPEZ
Adjoint technique territorial 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant Place de l'Église – SOTURAC

- Monsieur Marc MARCHAND
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Cipières » - CONDEZAYGUES

- Monsieur Jean-Pierre MARI
Conseiller municipal - Mairie de Bias
demeurant 11 rue Jean-Claude Cayrel – Résidence du Centre - VILLENEUVE SUR LOT

- Monsieur Yves MASSON
Conseiller municipal - Mairie de Caudecoste
demeurant « Brousset » - CAUDECOSTE

- Monsieur Gérard MENGELLE
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Bon Rencontre
demeurant 1907 route de Pécan - BON ENCONTRE

- Madame Claire MESSINES
Secrétaire de Mairie - Mairie de Rives et Mairie de Savignac sur Leyze
demeurant « La Grèze » - TREMONS

- Monsieur Thierry MOMBET
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant 164 bd de la Liberté – Lycée Bernard Palissy – AGEN

- Madame Anne MONTAGNINI
ATSEM principal 2ème classe - Mairie de Pont du Casse
demeurant 1905 route de Sainte Radegonde - BON ENCONTRE

- Madame Dany MOREL
Attaché territorial - Mairie de Castelnaud sur Gupie
demeurant 1 impasse du Muguet - SAINTE BAZEILLE

- Monsieur Philippe ORRIOLS
Educateur APS principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Besonbes » - MONSEMPRON LIBOS

- Madame Maria PIRES DE ALMEIDA
Adjoint technique 2ème classe - Mairie de Port Sainte Marie
demeurant 10 Grande rue Vieille - PORT SAINTE MARIE

- Madame Véronique POLONI
Adjoint administratif - Mairie d'Aiguillon
demeurant « Les Videaux » - AIGUILLON

- Madame Marie-Thérèse PONTINI
Adjoint technique territorial - Mairie de Bias
demeurant 15 chemin de Bellevue – PUJOLS

- Monsieur Xavier REY LE MEUR
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Mairie de Pont du Casse
demeurant « Pé de Mul » - BON ENCONTRE

- Madame Patricia SAINT CRIQ
Agent spécialisé principal 1ère classe EM - Mairie de Lafox
demeurant « La Douze » - LAFOX

- Monsieur Daniel SOUBIROU
Adjoint technique - Mairie de Bias
demeurant « Bordeneuve » - SAINTE LIVRADE SUR LOT

- Monsieur Bernard THORE
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe - Mairie de Casteljaloux
demeurant 27 rue d'Albret – CASTELJALOUX

- Monsieur Gilles VESPERTINI
Adjoint technique principal de 1ère classe - Mairie de Layrac
demeurant « Berty » - CAUDECOSTE

Médaille OR

- Monsieur Jean-Louis ARCAS
Adjoint technique principal 1ère classe - Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas
demeurant Rue Pasteur - PORT SAINTE MARIE
- Madame Angéline ARZENTON
ATSEM principal 1ère classe - Mairie de Casteljaloux
demeurant « Capdet » - LABASTIDE CASTEL AMOUROUX
- Monsieur Alain BAPTISTE
Directeur - CCAS d'Aiguillon
demeurant 7 rue du 4 septembre - AIGUILLON
- Monsieur Alain BARATEIRO
Technicien - Mairie d'Aiguillon
demeurant Allée Charles de Gaulle - AIGUILLON
- Monsieur Alain BARBIERO
Technicien principal 1ère classe - Mairie d'Aiguillon
demeurant Avenue Jean François Poncet - AIGUILLON
- Madame Sylvie BONFANTI
Attaché territorial - Mairie de Lafox
demeurant 1161 route de Garonne - LAFOX
- Madame Marie-France BRIDET
Adjoint technique territorial principal 2ème classe - OPH Agen-Habitat
demeurant OPH Agen-Habitat – 3 rue de Raymond - AGEN
- Madame Maryse CAPGRAND
Agent spécialisé principal 2ème classe EM - Mairie de Port Sainte Marie
demeurant « Momeaux » - FEUGAROLLES
- Monsieur Joël CLUZEL
Adjoint technique territorial principal 1ère classe - Communauté de communes Fumel – Vallée du Lot
demeurant « Bois de l'Espagnol » - MASSOULES
- Madame Martine COSTE
Adjoint technique territorial principal 1ère classe EE - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant « Sigalas » - VILLENEUVE SUR LOT
- Madame Maryse FORZY
ATSEM - Mairie de Sainte Bazeille
demeurant Impasse Bordes des Oliviers - SAINTE BAZEILLE
- Madame Christine GALLO
Adjoint administratif - Mairie de Casteljaloux
demeurant « Sébastopol » - CASTELJALOUX
- Monsieur Dominique GHIBAUDO
SIVAC – ZA de Borie – 1 impasse la Pérouse
demeurant 29 allée de Fonbarade - BOE
- Monsieur Jean-Michel LABONNE
Adjoint administratif principal 2ème classe - OPH Agen-Habitat
demeurant OPH Agen-Habitat – 3 rue de Raymond - AGEN
- Madame Martine LACROIX
Secrétaire de Mairie - Mairie de Roquefort
demeurant Résidence Tounis Bt B Apt 32 – Rue Jean Giono - LE PASSAGE

- Monsieur Serge LESCOMBE
Agent de maîtrise principal - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant « Prade Ouest » - MONTAURIOL
- Monsieur Eric LORENZO
Agent de maîtrise - OPH Agen-Habitat
demeurant OPH Agen-Habitat – 3 rue de Raymond - AGEN
- Monsieur Gérard MENGELLE
Adjoint technique principal 1ère classe - Mairie de Bon Encontre
demeurant 1907 route de Pécau - BON ENCONTRE
- Madame Ghislaine MOLINIE
Adjoint technique - Mairie d'Aiguillon
demeurant Rue Honoré de Balzac - AIGUILLON
- Monsieur Alain MONTANE
Responsable du service technique - Mairie de Sainte Bazeille
demeurant 4 bis bd Thiers - SAINTE BAZEILLE
- Madame Danielle PETIT
Attaché principal – Directeur général des services - Mairie de Castelculier
demeurant 7 impasse Gustave Flaubert - BON ENCONTRE
- Monsieur Patrick REBONATO
Technicien principal 1ère classe - Mairie de Casseneuil
demeurant 3 rue de la Libération - BIAS
- Monsieur Eric VICENTE
Agent de maîtrise - Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
demeurant Lycée des Métiers Porte du Lot – Allée Franck Bize - CLAIRAC

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 1^{er} août 2019



Béatrice LAGARDE

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2019-08-06-001

Arrêté portant autorisation d'une bourse aux armes à
Casteljaloux



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture
Service des sécurités
et de la représentation de l'État
Bureau de la sécurité intérieure
et de la représentation de l'État

Arrêté portant autorisation d'une bourse aux armes à Casteljaloux

**Le préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la Sécurité Intérieure, et notamment le chapitre III (fabrication et commerce : partie législative) (commerce de détail : partie réglementaire) du titre I^{er} (armes et munitions) du Livre III (Polices Administratives Spéciales) ;

Vu le code de commerce et notamment les articles L.310-1 à L.310-7 ;

Vu le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour l'application du titre III, chapitre 1^{er} de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasins d'usines ;

Vu le décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes, moderne, simplifié et préventif, modifié ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant Madame Béatrice LAGARDE, Préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 10 décembre 2018 portant nomination de Madame Frédérique CADET en qualité de sous-préfet, directrice de cabinet de la préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu la demande présentée en date du 29 juillet 2019 par Monsieur Joël BARBERIN, représentant Edipassion, en vue d'organiser une bourse au Lac de Clarens de Casteljaloux (47700) le dimanche 25 août 2019;

Vu l'avis de Madame le Maire de la Commune de Casteljaloux ;

Vu l'avis de Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Joël BARBERIN, représentant Edipassion est autorisé à organiser une bourse aux armes au Lac de Clarens de Casteljaloux, le dimanche 25 août 2019 de 9 heures à 19 heures.

ARTICLE 2 : En dehors des autres objets susceptibles d'être vendus ou échangés à l'occasion de cette manifestation, seules peuvent être autorisées à y vendre des armes, des éléments d'arme et des munitions des catégories B, C, du 1° de la catégorie D et des a, b, c, h, i et j du 2° de la catégorie D les personnes titulaires :

- a) Soit de l'autorisation mentionnée à l'article R 313-18 de Code de la Sécurité Intérieure ;
- b) Soit de l'autorisation d'un local de vente au détail délivrée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 74 du décret) n° 2013-700 du 30 juillet 2013 ;
- c) Soit d'une autorisation spéciale délivrée par le préfet attestant que les conditions de la vente des armes, des éléments d'arme et des munitions ne présentent pas de risque pour l'ordre et la sécurité publics ;
- d) Soit de l'agrément d'armurier prévu à l'article L 313-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Monsieur Joël BARBERIN est tenu de vérifier que les exposants possèdent l'une de ces autorisations.

ARTICLE 3 : Il sera tenu pendant toute la durée de la manifestation, par Monsieur Joël BARBERIN, un registre spécial visé par le commissaire de police compétent ou par le commandant de brigade de gendarmerie précisant les armes et éléments d'arme de ces catégories achetés, loués ou vendus au public (catégorie, type, marque/modèle, calibre, numéro de série, nom et adresse du fournisseur et de l'acquéreur) (article R313-24 du Code de la Sécurité Intérieure).

ARTICLE 4 : la vente des armes, munitions et leurs éléments de catégorie B ne peuvent être exposés à la vue du public. Ils peuvent être présentés sur catalogue à un éventuel acheteur. Les exposants devront prendre des mesures de protection élémentaire conformément à l'article R 313-16 du Code de la Sécurité Intérieure et rester vigilants, afin que les armes exposées ne puissent être ni subtilisées ni manipulées de manière à provoquer un accident ou un délit. Ainsi les armes des catégories C seront exposées sur des râteliers ou dans des vitrines munis de tous systèmes s'opposant à leur enlèvement contre la volonté de l'exposant.

ARTICLE 5 : Voies et délais de recours

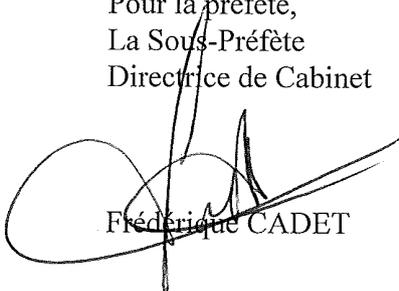
Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :

- soit par voie de recours gracieux auprès de Madame la préfète de Lot-et-Garonne ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de M. le ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Bordeaux :
9 rue Tastet, CS 21490 33063 Bordeaux Cedex. *Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».*

ARTICLE 6 : La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont une copie sera adressée au Maire de Casteljaloux et à l'organisateur.

Agén, le **06 AOUT 2019**

Pour la préfète,
La Sous-Préfète
Directrice de Cabinet


Frédérique CADET

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2019-08-05-001

Arrêté portant autorisation d'une bourse aux armes à
Francescas



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture
Service des sécurités
et de la représentation de l'État
Bureau de la sécurité intérieure
et de la représentation de l'État

**Arrêté portant autorisation
d'une bourse aux armes à Francescas**

**Le préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la Sécurité Intérieure, et notamment le chapitre III (fabrication et commerce : partie législative) (commerce de détail : partie réglementaire) du titre I^{er} (armes et munitions) du Livre III (Polices Administratives Spéciales) ;

Vu le code de commerce et notamment les articles L.310-1 à L.310-7 ;

Vu le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 pris pour l'application du titre III, chapitre 1^{er} de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 et relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasins d'usines ;

Vu le décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes, moderne, simplifié et préventif, modifié ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant Madame Béatrice LAGARDE, Préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu le décret du 10 décembre 2018 portant nomination de Madame Frédérique CADET en qualité de sous-préfet, directrice de cabinet de la préfète de Lot-et-Garonne ;

Vu la demande présentée en date du 08 avril 2019 par Monsieur Philippe COLOMBANO, président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lamontjoie, en vue d'organiser une bourse aux armes à la salle des sports de Francescas (47600) le dimanche 13 octobre 2019;

Vu l'avis de Madame le Maire de la Commune de Francescas ;

Vu l'avis de Monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne ;

Sur proposition de Madame la Directrice de Cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Philippe COLOMBANO, président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lamontjoie est autorisé à organiser une bourse aux armes dans la salle des sports de Francescas, le dimanche 13 octobre 2019 de 8heures30 à 18heures.

ARTICLE 2 : En dehors des autres objets susceptibles d'être vendus ou échangés à l'occasion de cette manifestation, seules peuvent être autorisées à y vendre des armes, des éléments d'arme et des munitions des catégories B, C, du 1° de la catégorie D et des a, b, c, h, i et j du 2° de la catégorie D les personnes titulaires :

- a) Soit de l'autorisation mentionnée à l'article R 313-18 de Code de la Sécurité Intérieure ;
- b) Soit de l'autorisation d'un local de vente au détail délivrée dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 74 du décret) n° 2013-700 du 30 juillet 2013 ;
- c) Soit d'une autorisation spéciale délivrée par le préfet attestant que les conditions de la vente des armes, des éléments d'arme et des munitions ne présentent pas de risque pour l'ordre et la sécurité publics ;
- d) Soit de l'agrément d'armurier prévu à l'article L 313-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Monsieur Philippe COLOMBANO est tenu de vérifier que les exposants possèdent l'une de ces autorisations.

ARTICLE 3 : Il sera tenu pendant toute la durée de la manifestation, par Monsieur Philippe COLOMBANO, un registre spécial visé par le commissaire de police compétent ou par le commandant de brigade de gendarmerie précisant les armes et éléments d'arme de ces catégories achetés, loués ou vendus au public (catégorie, type, marque/modèle, calibre, numéro de série, nom et adresse du fournisseur et de l'acquéreur) (article R313-24 du Code de la Sécurité Intérieure).

ARTICLE 4 : la vente des armes, munitions et leurs éléments de catégorie B ne peuvent être exposés à la vue du public. Ils peuvent être présentés sur catalogue à un éventuel acheteur. Les exposants devront prendre des mesures de protection élémentaire conformément à l'article R 313-16 du Code de la Sécurité Intérieure et rester vigilants, afin que les armes exposées ne puissent être ni subtilisées ni manipulées de manière à provoquer un accident ou un délit. Ainsi les armes des catégories C seront exposées sur des râteliers ou dans des vitrines munis de tous systèmes s'opposant à leur enlèvement contre la volonté de l'exposant.

ARTICLE 5 : Voies et délais de recours

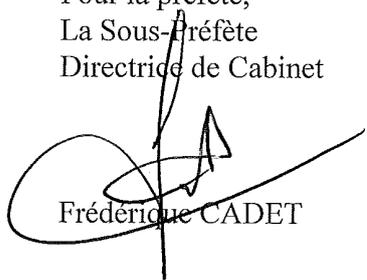
Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification :

- soit par voie de recours gracieux auprès de Madame la préfète de Lot-et-Garonne ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de M. le ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Bordeaux :
9 rue Tastet, CS 21490 33063 Bordeaux Cedex. *Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».*

ARTICLE 6 : La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfecture, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont une copie sera adressée au Maire de Francescas et à l'organisateur.

Agen, le **05 AOUT 2019**

Pour la préfète,
La Sous-Préfète
Directrice de Cabinet


Frédérique CADET